



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES

NUMÉRO 81 – Mars 2010

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2010

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 janvier 2010.

I - Administration générale

- 1.1 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire.
- 1.2 - Élection du 10^{ème} adjoint au Maire.

Direction des ressources humaines

- 1.3 - Maintien du taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.
- 1.4 - Personnel communal : modification du tableau des emplois.
- 1.5 - Instituteurs – Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2009.

Marchés publics

- 1.6 - Protocole transactionnel entre la société Tout Petit Monde SARL et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.
- 1.7 - Protocole transactionnel entre la société C-Logik et la Ville de La Garenne-Colombes pour paiement de la tranche conditionnelle du marché n° MAPA/DSIT/2007/08.
- 1.8 - Protocole transactionnel entre la société Bodet et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

Finances

- 1.9 - Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : garantie d'emprunts – Construction d'un foyer de vie de 26 chambres situé au 81, rue Raymond-Ridel.

II - Services à la population

Petite Enfance

- 2.1 - Règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil petite enfance gérées par la commune.

Affaires scolaires

- 2.2 - Modification des participations familiales aux classes d'environnement (journées en externat – séjours prestataires – classes Londres - Houlgate).

III - Direction Jeunesse, Culture et Sports

- 3.1 - Fixation d'un tarif pour un mini-séjour à Quiberon dans le cadre des séjours de vacances extérieurs.
- 3.2 - Convention triennale d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados pour l'organisation de « prestation de service-accueil de loisirs sans hébergement » en faveur des enfants de la ville d'Houlgate accueillis au centre de vacances de La Garenne-Colombes.
- 3.3 - Autorisation donnée au Maire pour fixer des tarifs pour la vente d'articles promotionnels par voie de décision.

IV - Services techniques

Urbanisme

- 4.1 - Rétrocession du lot 1 de la copropriété du 43/45, rue Veuve-Lacroix à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur de la ZAC des Champs-Philippe.
- 4.2 - Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n° DE-181209-154 relative à la cession de 4 192 mètres carrés de la place de Belgique par le Conseil général des Hauts-de-Seine au profit de la Ville de La Garenne-Colombes.
- 4.3 - Rétrocession de 4 192 mètres carrés de la place de Belgique à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur de la ZAC des Champs-Philippe.
- 4.4 - Démolition/reconstruction de la structure provisoire du groupe scolaire Renan – Autorisation de déposer un permis de démolir et de construire sur la parcelle communale F 51 pour partie - école Renan.
- 4.5 - Mise en œuvre et engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'habitat (PLH).
- 4.6 - ZAC des Champs-Philippe - Approbation du compte rendu financier annuel 2009.

Service Environnement, Prévention des risques

- 4.7 - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) « copropriétés dégradées » : approbation des conventions et demande de subvention auprès du Conseil général en sa qualité de délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Voirie, Espaces verts

4.8 - Choix du délégataire de la concession pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et pour l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

4.9 - Redevance d'occupation du domaine public communal par le réseau d'eau potable.

V - Divers

5.1 - Décisions.

5.2 - Remerciements.

5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 35, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous installer.

Bien, Mesdames et Messieurs, je donne lecture des délégations : M. Pinta à M. Butet, M^{me} de Bellabre à M^{me} Mangeard, M^{me} Vingerling à M^{me} Thimel, M. Citerne à M^{me} Vaussoué, M. Graux à M^{me} Lioret, M. Barraquand à M. Ballin, M^{lle} Haberah à M^{me} Gaillabaud, M^{me} Bavcevic à M. Macé.

Nous devons élire un secrétaire de séance. Qui est candidat ?

(M. Dubois lève la main.)

M. Dubois est candidat. D'autres candidats ?

Monsieur Dubois, vous êtes triomphalement élu. Félicitations !

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 janvier 2010.

M. le Maire

Je voudrais savoir si vous avez des questions ou des observations, les uns et les autres ? Pas de questions, pas d'observations ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

I - Administration générale

1.1 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire.

M. le Maire

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que quand M^{me} Odile Roussillon avait donné sa démission, nous avions, conformément à la loi, supprimé le poste puisqu'il n'avait pas été renouvelé immédiatement. Donc, je vous propose aujourd'hui de recréer ce poste en fixant le nombre d'adjoints au maire au chiffre où il était auparavant.

Y a-t-il des observations particulières ? Bien.

Nous allons voter. Qui est contre ? Zéro.

M. Macé

On ne participera pas à ce vote.

M. le Maire

Très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERLING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY

Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. FOULIARD ne prennent pas part au vote.

1.2 - Élection du 10^{ème} adjoint au Maire.

M. le Maire

Nous venons donc de créer un poste d'adjoint au maire, ou plus exactement de recréer, vous l'avez bien compris, et nous devons donc élire un de nos membres à ce poste et pourvoir cette responsabilité.

J'ai reçu la candidature de M. Ballin. Je voulais savoir s'il y avait d'autres candidats ? Pas d'autres candidats ?

Nous allons donc passer au vote.

Y a-t-il les petits bulletins ? Tout le monde a les petits bulletins ?

C'est à bulletins secrets, bien entendu.

Je vais prendre la liste et vous appeler, les uns et les autres.

Pour les deux scrutateurs, on va prendre le secrétaire de séance, s'il accepte.

Monsieur Macé, excusez-moi ? Pour être scrutateur ? Il nous faudrait un deuxième scrutateur.

(M. Macé désigne M^{lle} Naturel.)

M^{lle} Naturel a l'air ravi ! *(Rires.)*

(M^{lle} Naturel se lève.)

Mademoiselle Naturel, ne vous déplacez pas, c'est à la fin. Enfin, si vous voulez venir, je vous en prie, vous êtes libre, mais pas tout de suite.

Vous avez des bulletins, Mesdames et Messieurs. Je vous rappelle que M. Ballin est candidat. Je n'ai pas enregistré d'autres candidatures, donc je vous demande d'exprimer votre vote en indiquant ou pas le nom de M. Ballin sur votre bulletin.

Il me faudrait la liste exhaustive du Conseil.

(M^{me} Pouette remet la liste à M. le Maire.)

Merci.

Je n'ai pas les délégations là-dessus. Je vais les retrouver. Je les ai !

(M. le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.)

Juvin, Labrousse, Hervo, Perrée, Margaria, Houtard, Juvin-Marleix, Boutray, Raimbault, Dubois, Chaillet, Mangeard, Dransart, Vaussoué, Butet, Pouilly, Lioret, M. Butet une deuxième fois pour M. Pinta, M^{me} Mangeard pour M^{me} De Bellabre.

Pardon, M^{me} De Bellabre est arrivée, alors je retire la délégation qu'elle avait donnée. Pardon !

M^{me} Thimel, M^{me} Vingering a donné délégation à M^{me} Thimel qui vote une deuxième fois, M^{me} Fommarty, Gaillabaud, Citerne a donné délégation à M^{me} Vaussoué, M^{me} Kalfon. M. Graux a donné délégation à M^{me} Lioret. Arrive M. Ballin derrière, suivi de proche par M. Barraquand qui est de nouveau M. Ballin. M^{lle} Haberah est représentée par M^{me} Gaillabaud, à votre gauche. M. Zakaropoulos est représenté par lui-même, M^{me} Bavcecic par M. Macé, M. Macé par M. Macé, M^{lle} Naturel par M^{lle} Naturel, M. Fouliard et M. Conway.

Merci beaucoup.

Si les deux scrutateurs veulent bien s'approcher de la table des opérations électorales pour procéder, s'il vous plaît, au dépouillement ?

(M^{lle} Naturel, en discussion avec M. Macé, n'entend pas.)

Vous hésitez, Madame Naturel ? Vous savez, M. Dubois est quelqu'un de très bien ! *(Rires.)*

Allez-y ! Il ne va rien arriver, je crois.

Vous comptez les bulletins et vous nous dites combien vous en avez trouvé, déjà.

(Les scrutateurs comptent les bulletins.)

31, c'est un bon chiffre.

M. Conway

Vous les mettez par paquets de 10.

M. le Maire

Mettez-les par paquets de 7. *(Rires.)*

M. Dubois et M^{lle} Naturel

31.

M. le Maire

Maintenant, vous pouvez y aller.

Qui fait les bâtons ?

(M^{me} Pouette lève la main.)

(M. Dubois procède à la lecture des votes.)

Allons-y ! Fort, Monsieur Dubois ! Ne vous étranglez pas avec votre chewing-gum ! *(Rires.)*

Merci beaucoup.

(M^{me} Pouette remet le résultat à M. le Maire.)

Merci, Madame.

Je vous donne lecture des résultats du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31 bulletins.

blancs et nuls : zéro.

nombre de suffrages exprimés : 31.

La majorité absolue était à 16 voix.

M. Ballin a obtenu 31 voix et est donc élu adjoint au Maire de la Ville de La Garenne-Colombes.

Toutes mes félicitations !

(Applaudissements.)

Venez, Monsieur Ballin, il y a un petit cérémonial dit de l'écharpe.

(M. Ballin s'avance vers la tribune où le maire lui remet l'écharpe.)

On peut l'applaudir.

(Applaudissements.)

Très bien.

Merci beaucoup pour M. Ballin, toutes mes félicitations à lui !

Direction des ressources humaines

1.3 - Maintien du taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

M. le Maire

M. Ballin vient d'être élu, je vous propose de lui verser une indemnité à peu près égale à celle que touchent les autres adjoints au maire. Cela ne surprendra personne.

Y a-t-il des questions particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ce soir, vous demandez au Conseil Municipal d'approuver les indemnités des élus, suite à l'élection d'un 10^{ème} maire adjoint. Je voudrais faire deux remarques.

Tout d'abord, je constate que vous êtes revenu, d'ailleurs depuis déjà quelques mois, à un versement dans son intégralité de votre indemnité de maire, tandis que vous nous aviez, pendant un an, indiqué que vous l'aviez divisée par deux suite à la situation économique que notre pays rencontrait à l'époque. Je ne crois pas, malheureusement, pour nos concitoyens que la situation économique se soit améliorée, ou sinon, nous n'avons pas tout à fait les mêmes chiffres que vous, à ce moment-là, sur cette situation. Donc, vous nous indiquez ce soir que votre indemnité est 90 %. Traduisons cela en euros, pour que ce soit clair pour tout le monde : vous touchez une indemnité de 3 300 euros nets par mois à peu près, qui se cumule évidemment avec l'indemnité que vous avez de parlementaire européen, si je ne m'abuse.

Je suis un peu étonné de cette situation par rapport à vos propos que vous aviez tenus, certes d'une manière provisoire : vous nous aviez dit que c'était pour un an. Je constate aujourd'hui que vous ne revenez pas sur cet engagement que vous aviez eu pour une année. Je trouve cela dommage par rapport à la situation et à l'exemple que vous aviez voulu donner à l'époque et je ne crois pas que, par rapport à l'ensemble de vos indemnités, vous soyez en diminution globale.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je ne relèverai pas ce que vous venez de dire, mais je suis le seul maire d'Île-de-France, je crois, à avoir diminué volontairement par deux mes indemnités il y a un an. Le seul ! À l'époque, vous avez dit : « Ce n'est pas suffisant. » Je vous avais dit : « Je les diminue pour un an », on est arrivé au bout d'un an. Au bout d'un an, vous dites : « Ah bien, c'était finalement pas mal, il faudrait recommencer. » En fait, quoi qu'on fasse, c'est insuffisant ! Vous faites de la politique politicienne, comme vous voulez !

Je n'ai pas voulu faire de publicité sur ma décision, que j'avais prise il y a un an, de diminuer mes indemnités. Vous m'en avez fait vous-même en disant que c'était insuffisant. Je ne pensais pas que l'on pouvait tomber aussi bas dans le niveau du débat, mais c'est ainsi !

On va donc passer au vote. Qui est contre ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie. Vous allez élever le débat, j'espère.

M. Conway

Je voulais juste profiter... puisque mon vote a été dévoilé par l'arithmétique implacable en faveur de Jean-Philippe Ballin. Je voulais rappeler que...

M. le Maire

N'ayez pas honte !

M. Conway

Je voulais rappeler que j'avais voté à l'époque pour la liste des maires adjoints. Pour deux raisons :

d'une part, parce qu'à l'époque, il n'y avait pas possibilité d'une alternative, puisqu'il y avait une liste bloquée de 10 noms

et d'autre part, on tenait à signifier, à travers moi – je tenais à signifier – à ces hommes et femmes qui sont ici, de notre volonté de collaborer positivement aux différents chantiers qui nous attendent.

Cette collaboration ne veut pas dire alignement, vous l'avez remarqué, mais propositions constructives et nous n'hésiterons pas à signaler nos points de désaccord. On continuera à le faire. Par contre, j'attends et je continue de demander une collaboration positive de la part de la Municipalité en place, notamment par les délais de convocation du Conseil Municipal.

Aujourd'hui, ce soir, on a été prévenus 15 jours à l'avance du fait de l'obligation de transmettre les documents parking. Je souhaiterais que ce soit quelque chose qui soit recherché parce que cela permet à tout le monde de s'organiser en bonne intelligence.

De la même manière, pour les documents relatifs au budget et aux comptes de la Commune, même chose : d'avoir plus de temps pour l'étudier et pas les 5 jours strictement réglementaires qui sont prévus par la loi.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Bien.

Monsieur Macé, encore une fois ? Allez-y ! Brièvement.

M. Macé

La publicité, vous vous l'êtes faite vous-même, quand je me rappelle très bien : l'article est paru dans *Le Parisien*, donc vous avez bien communiqué votre décision de voter cette délibération. *Le Parisien* ne l'a pas inventé tout seul et n'a pas été informé par lui-même que vous aviez divisé par deux votre indemnité de maire. J'ai juste relevé ce que vous aviez fait aussi en termes de communication.

M. le Maire

Bien entendu.

Nous allons voter. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

1 abstention : M. CONWAY

1.4 - Personnel communal : modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Cela m'apprendra à diminuer mes indemnités à l'avenir !

Y a-t-il, Madame Juvin, des points particuliers ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose d'approuver la modification du tableau des emplois tel que cela figure dans le document qui vous a été transmis, c'est-à-dire :

s'agissant de la filière technique, de créer 1 poste pour le CTM ;

s'agissant de la filière administrative, de créer 4 postes : 1 pour les marchés publics, le service juridique, et 3 autres adjoints administratifs de 2^{ème} classe.

s'agissant de la filière animation, je vous propose la création de 20 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

s'agissant de la filière médico-sociale, je vous propose la création de 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe pour la crèche Verdun.

Au total : 26 postes.

M. le Maire

Merci.

Une question particulière, Monsieur Macé ?

M. Macé

Oui.

Madame Juvin-Marleix, je constate que vous répondez enfin à notre demande dans la filière animation de permettre à des agents de devenir titulaires, ce qu'ils n'étaient pas jusqu'à maintenant. C'est une bonne chose. Continuez de cette manière-là, permettant une professionnalisation de l'accueil des jeunes enfants sur notre ville.

M. le Maire

Merci.

Donc, nous allons peut-être avoir un vote unanime sur ce point.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : Unanimité

Voilà ! Bravo !

1.5 - Instituteurs – Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2009.

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sur proposition du Préfet, l'indemnité représentative de logement pour 2009 est maintenue à 216,50 euros par mois, comme en 2008, soit 2 598 euros pour l'année.

Je vous demande, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable sur cette proposition. Merci.

M. le Maire

Des questions ? Pas de questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci. C'est comme chaque année.

35 voix pour : Unanimité

Je passe la parole pour un trio de protocoles transactionnels.

Monsieur Chaillet, vous pouvez nous en préciser la philosophie générale ?

Marchés publics

1.6 - Protocole transactionnel entre la société Tout Petit Monde SARL et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

M. Chaillet

Mes chers collègues, dans sa délibération du 10 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé le marché de réservation de places destinées à l'accueil collectif d'enfants âgés de dix semaines à quatre ans dans le quartier centre sud de la Ville avec la société Tout Petit Monde.

Cependant, le paiement des factures des mois de mars et d'avril 2009, d'un montant respectif de 10 480 euros et de 14 490 euros, a été suspendu par la trésorerie municipale de Colombes, car le bon de commande correspondant avait été émis le 17 avril 2009, soit postérieurement à la date de réalisation des prestations.

La Ville et la société Tout Petit Monde ont décidé de régler, sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil, le paiement des factures des mois de mars et d'avril 2009.

Il a été ainsi convenu :

Que la Ville procédera au paiement de sommes dues au titre de la réservation de places en crèche au sein de la structure d'accueil « Les Petits Bolides » :

10 480 euros, correspondant à la facturation du mois de mars 2009,

14 490 euros, correspondant à la facturation du mois d'avril 2009.

Que la société Tout Petit Monde renonce au paiement des intérêts moratoires correspondant au retard de paiement des deux factures.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer, ainsi que tout acte y afférent, le protocole d'accord.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Y a-t-il des questions particulières à M. Chaillet ? Pas de questions ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

Les deux sujets qui suivent, Monsieur Chaillet, sont assez similaires.

1.7 - Protocole transactionnel entre la société C-Logik et la Ville de La Garenne-Colombes pour paiement de la tranche conditionnelle du marché n° MAPA/DSIT/2007/08.

M. Chaillet

C'est un petit peu le même principe, en fait.

M. le Maire

Exactement le même principe.

M. Chaillet

Mes chers collègues, en décembre 2007, au terme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics, notifié le 05 décembre 2007, la Ville de La Garenne-Colombes a confié le marché n° MAPA/DSIT/2007/08, ayant pour objet la « fourniture et mise en œuvre d'un progiciel de gestion du courrier » à la société C-Logik.

Le marché était traité à prix forfaitaire, composé d'une tranche ferme, d'un montant de 15.942,60 euros HT, et d'une tranche conditionnelle, d'un montant de 3.215,00 euros HT, permettant notamment la gestion dématérialisée du courrier.

Le paiement de la tranche conditionnelle s'est avéré impossible dans le cadre du marché, dans la mesure où celle-ci n'a pas été affirmée dans les conditions de l'article 72 du Code des marchés publics et de l'article 4 du Cahier des Clauses Particulières du marché.

La Ville et la société C-Logik ont décidé de régler cette affaire sous la forme d'une transaction.

Ainsi, la Ville et la société ont convenu :

Que la facture d'un montant de 3.215,00 euros HT présentée par la société C-Logik est annulée et remplacée par l'établissement d'une nouvelle facture faisant référence au présent protocole ;

Que la société C-Logik renonce de fait au paiement des intérêts moratoires correspondant au retard de paiement de cette facture ;

Que la Ville procédera au paiement de la somme due au titre de la tranche conditionnelle pour un montant de 3.215,00 euros HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ledit protocole signé entre la Ville de La Garenne-Colombes et C-Logik et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte y afférent.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Y a-t-il des questions à M. Chaillet ? Pas de questions à M. Chaillet.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour ces régularisations.

35 voix pour : Unanimité

1.8 - Protocole transactionnel entre la société Bodet et la Ville de La Garenne-Colombes pour indemnisation pour service fait.

M. le Maire

Vous pouvez peut-être nous le résumer parce que c'est quand même exactement la même chose. Ce qui change, c'est le nom de la société et le coût.

M. Chaillet

C'est-à-dire que, là, avec la société Bodet, il s'agit d'un bon de commande qui est arrivé durant les travaux, donc le receveur-percepteur n'a pas accepté le paiement. Donc, on a passé un protocole aussi, un protocole transactionnel entre la Ville et la société Bodet.

Il a été déterminé ainsi :

Que la facture n° x d'un montant de 2 416 euros HT présentée par la société Bodet est annulée et remplacée par l'établissement d'une nouvelle facture portant sur les quatre premiers mois de l'année 2010, en faisant référence au présent protocole ;

Que la société Bodet renonce de fait au paiement des intérêts moratoires correspondant au retard de paiement de cette facture ;

Que la Ville procédera au paiement de sommes dues au titre des prestations réalisées pour un montant de 560,29 euros HT au titre des quatre premiers mois de l'année 2010.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ledit protocole et d'autoriser M. le Maire à signer cet acte, ainsi que tout ce qui y affère.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Des questions à M. Chaillet ?

Oui, Monsieur Macé.

M. Macé

Je constate ce soir que nous avons un certain nombre de délibérations de régularisation par rapport à des délibérations qui avaient été approuvées dans des Conseils précédents. Je m'interroge d'ailleurs sur la façon de gérer de votre part sur ces dossiers. On aura l'occasion tout à l'heure de voir sur un certain nombre de dossiers d'urbanisme, ce qui montre une nouvelle fois un certain nombre de difficultés par rapport aux délibérations que vous nous faites prendre.

Pour celles que vous nous avez présentées, Monsieur Chaillet, nous nous y opposerons pour une simple raison : cela concerne le Centre Technique et son aménagement à Bezons. Nous sommes, comme vous le savez, opposés à cette opération, donc nous n'approuverons pas la badgeuse de Bezons.

M. le Maire

Merci beaucoup. Il s'agit donc, je vous le rappelle, d'une somme de 560,29 euros hors taxes, donc considérable, bien entendu. L'enjeu politique est majeur !

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Très bien ! 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour la badgeuse.

31 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY*

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

Finances

1.9 - Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine : garantie d'emprunts – Construction d'un foyer de vie de 26 chambres situé au 81, rue Raymond-Ridel.

M^{me} Labrousse

Nous avons déjà délibéré le 28 janvier 2008 et aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'accorder une nouvelle garantie d'un montant total de prêt de 3 175 489 euros.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir autoriser M. le Maire à garantir ce prêt.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Des questions ?

Oui, Madame Naturel ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Bien évidemment, nous voterons favorablement à l'accord de cette nouvelle garantie d'emprunt qui permettra au final la construction d'un foyer de vie de 26 chambres PLS. Cependant, pourriez-vous me préciser la raison de ce montage de type PLS plutôt que PLAI ou PLUS ? Merci.

M. le Maire

Vous savez de quel établissement il s'agit, Madame Naturel ?

M. Macé vient de vous le souffler.

M^{lle} Naturel

Oui, j'ai compris ! (Rires.)

M. Macé

Tout le monde le sait.

M. le Maire

Vous savez de quel établissement il s'agit ?

M^{lle} Naturel

C'est celui qui est vers le 4, rue Voltaire.

M. le Maire

En réalité, les gens qui vont être accueillis sont des patients plus que des locataires traditionnels. Ce sont des gens qui ont besoin à la fois d'une insertion sociale – c'est l'objet du rapport *via* le logement social – et d'une prise en charge plus globale, compte tenu du handicap dont ils souffrent. Ce qui a été monté là, c'est une opération qui est en fait pilotée par un organisme qui gère ce centre. Pour eux, il s'agit de la meilleure définition, compte tenu des besoins de la population qu'ils connaissent.

M^{lle} Naturel

Très bien. Pourquoi en termes de financement...

M. le Maire

Excusez-moi ?

M^{lle} Naturel

Vous nous dites qu'en termes de définition, c'est plus adapté. En quoi c'est plus adapté ? Du fait des soins ?

M. le Maire

Cette catégorie de gens qui vont pouvoir bénéficier des logements qui sont construits là sont déjà connus, en fait, et très bien identifiés par l'association qui gère ces établissements pour personnes handicapées. Eux, connaissant la population, nous ont dit que c'est cette typologie d'appartements qui était nécessaire. C'est ce que nous avons fait. Enfin, c'est ce que l'Office a fait, plus exactement. D'accord ? Nous venons en garantie d'emprunt sur cette affaire-là.

Je vous rappelle qu'il s'agit de la reconstruction du foyer Les Lierres et cela a mis deux ans parce qu'il y a eu des recours contre le permis de construire. Aujourd'hui, comme nous allons pouvoir avancer, le prix a été réévalué, compte tenu de l'augmentation du coût de la construction de quelque chose comme 2,885 millions d'euros à 3,1 millions d'euros. Vous le trouverez dans votre dossier. On nous demande simplement d'adapter notre garantie à cette augmentation, à l'évolution des prix naturelle.

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : *Unanimité*

Je vous remercie pour ce beau projet très utile aux Garennois et aux non-Garennois.

II - Services à la population

Petite Enfance

2.1 - Règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures d'accueil petite enfance gérées par la commune.

M^{me} Margaria

Il s'agit de renouveler le règlement départemental, que vous pouvez consulter en mairie, permettant à la Commune de percevoir les subventions de la CAF et du Conseil général pour le fonctionnement des crèches et haltes-garderies. Les conditions d'attribution restent inchangées.

Je vous demande d'approuver ce règlement.

M. le Maire

Merci, Madame Margaria.

Des questions particulières ? Pas de questions ? Bon.

Je vous rappelle qu'il s'agit de permettre à des enfants handicapés non garennois de bénéficier du même quotient familial dont bénéficient les enfants garennois. Ce sont les enfants de la CLIS.

M. Macé

Vous allez trop vite.

M. le Maire

Je suis allé vite ? Je suis déjà chez M^{me} Mangeard ?

M^{me} Margaria

Oui, vous avez sauté une page.

M. le Maire

Ah oui, je vais trop vite. Excusez-moi !

C'est le rapport du Conseil général qui a changé son dossier de convention avec la Ville.

Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *Unanimité*

Affaires scolaires

2.2 - Modification des participations familiales aux classes d'environnement (journées en externat – séjours prestataires – classes Londres - Houlgate).

M. le Maire

Je viens de vous faire le point suivant. Est-ce que vous êtes d'accord ou pas ?

Vous n'avez rien contre, Madame Mangeard, comme je l'ai présenté ? C'était rapide, mais c'était vrai !

(Rire de M^{me} Mangeard.)

Pas de questions ?

Donc, proposer aux enfants handicapés de la CLIS, non garennois, de bénéficier des mêmes conditions que les enfants garennois handicapés ou non.

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

Première question : précédemment, ces enfants-là avaient accès mais au tarif plein, c'est bien cela ?

M. le Maire

Au tarif non garennois.

M. Fouliard

Au tarif non garennois, OK.

J'avais quelques observations à faire sur le tableau qui nous est communiqué. Nous louons la démarche qui consiste à faire bénéficier ces enfants du quotient familial dont bénéficient les enfants garennois.

Pour autant, comme je vous l'ai déjà fait remarquer au mois de décembre, je tiens à attirer l'attention du Conseil Municipal sur le fait que les 12 tranches qui nous sont présentées ici, couvrant une tranche de revenu global de 0 à 835 euros, est à notre sens une apparence de quotient familial mais ne répond nullement à la vraie problématique. En effet, pour faire simple, si on prend le plafond de ce quotient familial, pour deux personnes ou une famille monoparentale, cela nous fait un plafond de revenu de 1 670 euros et, pour un couple avec deux enfants, cela fait 3 340 euros. Vous comprendrez que l'on est à peine à la classe moyenne telle qu'on la conçoit en France, *a fortiori* avec des tarifs immobiliers tels qu'on les pratique sur l'Île-de-France.

Je tenais simplement à vous préciser que nous voterons contre cette mesure pour cette raison, puisque, pour nous, cette grille ne correspond nullement à ce que l'on attend d'un quotient familial.

Je vous citerai deux exemples dont j'aimerais que l'on puisse s'inspirer, puisqu'il va en être question sur d'autres activités, nous a-t-on dit, les activités périscolaires auxquelles nous tenons tant :

sur la commune de Courbevoie, le quotient familial réparti sur 11 tranches couvre de 0 à 2 000 euros ;

sur la commune de Colombes, de 0 à 1 347 euros.

Vous voyez qu'on a une marge importante pour répondre aux besoins des différentes catégories des Garennois.

Une dernière observation : la tranche de tarif s'appliquant à ce type de prestation – là, nous parlons de séjours prestataires –, sur La Garenne-Colombes, le tarif plancher est 5,70 ; dans ces mêmes villes, Courbevoie 3,85 et Colombes 3,70, sachant que les plafonds sont quasiment identiques et s'enroulent autour de 29 euros pour Courbevoie et Colombes est même mieux-disant à 23 euros. Toujours est-il que je voulais illustrer par des chiffres très factuels et incontestables, puisque vous aurez noté que j'ai choisi des communes de couleurs politiques diverses, ce que peut être un quotient familial au sens où nous l'entendons.

J'aurais une dernière question à vous formuler et j'en aurai terminé : je souhaiterais que vous puissiez nous communiquer la répartition des foyers garennois pour chaque tranche décrite dans le tableau qui nous est communiqué aujourd'hui. Merci.

M. le Maire

Très bien. Vous comprenez que, là, je ne peux pas les fournir, mais je note votre demande.

On passe au vote.

Oui, Monsieur Dubois, je vous en prie ?

M. Dubois

Juste par rapport au quotient familial : est-ce que vous êtes sûr que les autres Communes appliquent la même formule de calcul que la nôtre ? Parce que je ne crois pas que ce soit le cas, donc c'est normal qu'ils n'aient pas la même grille que nous.

M. Fouliard

Si, j'ai bien vérifié. Il s'agit bien des revenus du foyer ramenés au mois et divisés par le nombre d'occupants au foyer, avec la particularité qu'un foyer monoparental... enfin, une personne seule comptera pour deux, tel que vous me l'aviez décrit lors du Conseil Municipal de décembre.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard et Monsieur Dubois pour ces précisions.

On passe au vote, donc. Qui est contre ? 4 ? 5 ?

M^{lle} Naturel

Je voulais intervenir. J'ai une question.

M. le Maire

Vous avez une question, allez-y ! Mais manifestez-vous aussi vivement que M. Macé sait le faire !

M^{lle} Naturel

Vous allez tellement vite, Monsieur le Maire, que je n'ai pas le temps !

M. le Maire

Allez-y !

M^{lle} Naturel

Juste une question : je me demandais pourquoi, en fait, le quotient familial n'avait pas été étendu avant à cette classe ? Pourquoi on doit le voter aujourd'hui ?

M. le Maire

Il était étendu, en fait, mais pas aux enfants non garennois. La nouveauté, c'est les enfants non garennois.

M^{lle} Naturel

Parce qu'il y a marqué « pour la plupart », donc je pensais qu'il y en avait aussi qui étaient garennois. C'est juste une question de formulation.

M. le Maire

En fait, les enfants non garennois handicapés étant contraints de venir à La Garenne-Colombes, puisqu'en fait ils ne choisissent pas La Garenne-Colombes, ils choisissent la CLIS... Enfin, ils vont dans la CLIS qu'on leur désigne. Il était logique, compte tenu de cette absence de choix qu'ils avaient, qu'ils soient « traités », entre guillemets, comme les Garennois. C'est pour cela que nous vous proposons cette mesure.

M^{lle} Naturel

Très bien, c'est parce que la phrase indiquait qu'il y avait aussi des Garennois.

M. le Maire

M^{me} Raimbault va préciser.

M^{me} Raimbault

Je veux attirer votre attention. On ne vote pas, en fait, sur les tarifs du quotient familial parce qu'ils sont déjà passés en début d'année. Par contre, on vote sur la possibilité que ces familles puissent avoir le quotient familial. C'est quelque chose qui nous est demandé chaque fois aux conseils d'école. On a essayé d'homogénéiser avec Bois-Colombes et Villeneuve-la-Garenne qui l'appliquent. Là, ce que je comprends, c'est que vous, vous votez non ?

M. Fouliard

Madame, je vous ai expliqué.

M^{me} Raimbault

J'ai bien compris, mais...

M. le Maire

On a compris, ils votent non. Madame Raimbault, vous avez raison.

Bien. On va passer au vote.

Oui, Monsieur Conway. Allez-y, je vous en prie !

M. Conway

Tout le monde a compris, mais en reformulant comme cela, vous laissez entendre qu'on est contre le fait d'inclure les extérieurs.

M. le Maire

De facto, c'est l'objet de la discussion.

(Brouhaha.)

M. Conway

C'est pour cela que... C'est l'intérêt d'expliquer les votes : on explique bien, évidemment, qu'on n'est pas contre cela, au contraire, mais que l'on rappelle que le gros du chemin à faire est sur l'application de tranches qui soient beaucoup plus larges que celles-là et applicables aux non-Garennois également.

M. le Maire

Donc, vous en arrivez au raisonnement un peu curieux que, finalement, personne n'a le droit à rien. D'accord ! Moi, je considère qu'il y a une demande, qui est répétée et assez légitime de la part des parents des enfants handicapés scolarisés chez nous. Nous répondons à cette proposition, point. Après, on peut discuter, effectivement, de la répartition du quotient, mais c'est une autre question et M^{me} Raimbault a bien fait de vous rappeler que la délibération était sur l'éligibilité ou non des familles.

Monsieur Fouliard, je vous en prie ?

M. Fouliard

Juste pour compléter : on pourra peut-être être amenés – mais cela m'étonnerait beaucoup – à réviser notre point de vue quand on aura vu la ventilation de la population garennoise dans ces tranches, mais je crains que l'on s'aperçoive que la grosse majorité ne puisse pas bénéficier de ces mesures. Et, par extension, la problématique n'est pas interne à La Garenne-Colombes ou externe, c'est – je le répète pour que ce soit bien clair –, pour nous, ce tableau-là ne constitue pas un quotient familial au sens où on l'entend et où on l'attend. Par conséquent, on vote contre. C'est très logique.

M. le Maire

Très bien. Ah oui, vous êtes d'une logique implacable ! Mais nous saurons faire savoir que, effectivement, vous avez refusé que le bénéfice de ce quotient familial soit étendu aux enfants de la CLIS non garennois. C'est très intéressant. Parfois, l'idéologie conduit à des chemins tortueux !

M. Macé

Vous préciserez à ce moment-là que nous avons fait une autre proposition pour appliquer un véritable quotient familial que vous n'appliquez toujours pas sur notre ville.

M. le Maire

Mais bien entendu !

M. Macé

Là, il faut être logique jusqu'au bout et dire tout...

M. le Maire

Non, non !

M. Macé

... et ne pas s'arrêter à la moitié de la phrase, ...

M. le Maire

Non, Monsieur Macé, vous avez tort !

M. Macé

... ce qui est d'ailleurs votre spécialité !

M. le Maire

La délibération qui vous est proposée...

Il y a une délibération qui vous est proposée, vous êtes pour ou vous êtes contre. Nous notons aujourd'hui que vous êtes contre. Il faut en assumer les conséquences. J'ai entendu vos arguments, mais assumez-les, ne soyez pas gênés, parce que cela va être compliqué !

M. Macé et M. Fouliard

On assume.

M. Macé

Ne transformez pas nos propos !

M. le Maire

Je ne transforme ni vos propos, ni le vote. L'avantage du vote, c'est que cela va être « oui » ou « non ». Je vous demande une dernière fois : est-ce que vous changez votre vote ou pas ? Non ? Vous tenez bon là-dessus ? Très bien. Vous savez, ce n'est pas scandaleux de changer d'avis.

Bon, allez, on va voter. Qui est contre ? Bravo ! 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

M. Macé

Bravo !

M. le Maire

Bravo, oui !

III - Direction Jeunesse, Culture et Sports

3.1 - Fixation d'un tarif pour un mini-séjour à Quiberon dans le cadre des séjours de vacances extérieurs.

M. Dubois

Il s'agit de fixer le tarif du mini-séjour organisé par la chorale « Voix-Si Voix-La » à Quiberon, ouvert à 15 enfants garennois non membres de la chorale. On vous propose de fixer le tarif à 140 euros, soit une prise en charge par la Ville de 60 %.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Dubois ?

Oui, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Monsieur Dubois, peut-on savoir comment sont choisis les enfants qui... ?

M. Dubois

C'est ceux qui s'inscrivent et par ordre d'inscription.

M. le Maire

Merci.

M. Fouliard

J'ai une autre question.

M. le Maire

Oui, Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

La base des 60 % a été calculée comment ?

M. Dubois

C'est la prise en charge habituelle pour ce type de séjour, notamment pour Houlgate.

M. Fouliard

Par souci de cohérence par rapport au point précédent, pourquoi sur cette prestation-là le quotient familial n'est-il pas appliqué ?

M. Dubois

Jusqu'à présent, le quotient familial n'est appliqué que pour le séjour à Houlgate, en l'occurrence, donc pas pour les séjours à l'extérieur.

M. le Maire

Merci.

On va passer au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M. CONWAY

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

3.2 - Convention triennale d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados pour l'organisation de « prestation de service-accueil de loisirs sans hébergement » en faveur des enfants de la ville d'Houlgate accueillis au centre de vacances de La Garenne-Colombes.

M. Dubois

Depuis 1998, La Garenne-Colombes propose un accueil de loisirs pour les enfants d'Houlgate, financé par la Ville d'Houlgate et la CAF. Celles-ci souhaitent formaliser les engagements alliant les différents partenaires. On demande d'approuver la convention correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire

Merci.

Des questions particulières à M. Dubois ? Non. C'est pour favoriser l'organisation de nos prestations à Houlgate.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *unanimité*

3.3 - Autorisation donnée au Maire pour fixer des tarifs pour la vente d'articles promotionnels par voie de décision.

M. Dubois

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à fixer les tarifs, par voie de décision, des articles vendus par la Ville d'un montant maximum de 50 euros.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas de questions particulières ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *unanimité*

IV - Services techniques

Urbanisme

4.1 - Rétrocession du lot 1 de la copropriété du 43/45, rue Veuve-Lacroix à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur de la ZAC des Champs-Philippe.

M. Hervo

Mes chers collègues, il s'agit tout simplement de décider de la rétrocession d'un lot de copropriété dans le quartier des Champs-Philippe qui avait été acquis par la Ville, rétrocession à la SEM 92 qui est l'aménageur de la zone, au prix de cette acquisition par la Ville à cette époque, majorée des frais d'acte correspondants et donc d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette cession.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions ? Pas de question ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je voudrais juste indiquer au Conseil Municipal que l'estimation des Domaines que vous nous citez, donc du 18 mars 2010, donne une estimation de ce bien à 308 000 euros et que vous cédez ce bien à la valeur de 2004, c'est-à-dire 152 000 euros.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Oui, tout simplement parce qu'il est prévu que les biens acquis postérieurement à la signature de la convention publique d'aménagement soient recédés à l'aménageur aux frais réels exposés par la Ville.

M. le Maire

Merci.

Tout cela est effectivement aussi très théorique parce que, *in fine*, le bilan financier de la ZAC, évidemment... Enfin, je veux dire : tout est dans tout, et réciproquement !

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

C'est juste une question. On le verra plus tard dans le rapport annuel de la SEM 92, on a des colonnes qui présentent les différentes acquisitions de la SEM 92. Il y a une colonne où c'est « avis des Domaines » et une colonne « montant de l'acquisition ». Vous nous confirmez que, dans le montant de l'acquisition, sont compris les frais de notaire engagés par la Ville ?

M. Hervo

Absolument. C'est la cession à l'euro près de tous les frais exposés par la Ville pour cette acquisition, frais d'acte inclus.

M. Conway

D'accord. Donc, les deux colonnes – on le verra tout à l'heure –, quand on les compare, ne sont en fait pas tout à fait comparables. L'avis des Domaines porte sur le bien lui-même et la colonne « acquisition » porte sur une valeur légèrement supérieure due aux frais engagés.

M. Hervo

Je ne saurais vous dire, mais je ne crois pas que la colonne « acquisition » du bilan de la SEM comprenne les frais d'acte, mais c'est à vérifier. Cela peut être à vérifier.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres questions ? Pas d'autres questions.

On passe au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31. Merci.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, CONWAY

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

4.2 - Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n° DE-181209-154 relative à la cession de 4 192 mètres carrés de la place de Belgique par le Conseil général des Hauts-de-Seine au profit de la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Hervo

Nous avons délibéré sur la place de Belgique il y a quelque temps et il s'est avéré que cette délibération comporte une erreur matérielle, puisque le géomètre s'est trompé dans les numérotations de parcelle et qu'il convient donc de réparer cette erreur du géomètre. La parcelle qui, sur le plan, était dénommée G 190, doit en fait porter la référence G 209.

M. le Maire

Cela change tout.

Y a-t-il des remarques particulières sur cette erreur géométrique ? Non. Elle est géométrique, c'est une erreur du géomètre !

On passe au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

4 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, M. FOULIARD

1 abstention : M. CONWAY

Il s'agit simplement de reconnaître l'erreur du géomètre. Et puis reconnaître, c'est pardonner déjà !

4.3 - Rétrocession de 4 192 mètres carrés de la place de Belgique à la SEM 92 en sa qualité d'aménageur de la ZAC des Champs-Philippe.

M. Hervo

La parcelle étant bien numérotée, je vous propose de la rétrocéder au prix de 1 euro, majoré des frais d'acte à la SEM 92, l'aménageur, pour la réalisation des immeubles prévus sur la place de Belgique.

M. le Maire

Merci.

Questions particulières ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Par cette délibération, nous avons bien la démonstration que nous avons faite quand il y avait eu la question de la cession de cette parcelle au profit de la Ville par le Département. Ensuite, il y avait le montage de la vente de ce terrain à l'euro symbolique et ensuite, la SEM 92 va vendre à l'investisseur pour la construction de l'immeuble de bureaux. Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons eu. On a le constat du montage que vous nous avez indiqué et qui va entraîner, évidemment, par rapport au bien du Département, à sa valeur et ensuite au bénéfice que la Ville va en tirer, une réalité de subvention déguisée de la part du Département sur l'opération de la ZAC dite des Champs-Philippe.

Mais dont acte et donc cela confirme le montage entier de l'opération et donc de cet apport du Département pour nous permettre... et on reviendra tout à l'heure, au bilan financier de la ZAC, le bilan 2009 que vous allez nous présenter dans quelques points, sur une participation importante du Département pour la réalisation de la zone d'aménagement concertée.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé. Finalement, vous auriez pu rédiger, lors des élections cantonales, mes tracts quand je demandais que le Département aide la Ville de La Garenne-Colombes, puisque vous venez effectivement d'expliquer que le Département, *de facto*, avait aidé la réalisation de la ZAC de La Garenne-Colombes.

Les uns et les autres, vous êtes bien conscients d'une chose ? C'est que le moteur financier de la ZAC des Champs-Philippe repose en partie importante sur cette opération-là. Donc, c'est une opération critique... enfin, critique ! importante... critique au sens littéral du terme, pour notre opération d'aménagement urbain.

On passe au vote. Qui est contre ? 4, 5. Décidément ! Heureusement que vous n'avez pas été élu conseiller général !

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

4.4 - Démolition/reconstruction de la structure provisoire du groupe scolaire Renan – Autorisation de déposer un permis de démolir et de construire sur la parcelle communale F 51 pour partie - école Renan.

M^{me} Raimbault

La restructuration de la place de Belgique prévoit la construction d'un immeuble de bureaux accolé au groupe scolaire Ernest Renan, entraînant la démolition du préfabriqué existant dans la cour, qui est utilisé pour la musique et les activités du centre de loisirs, et la démolition du bâtiment accueillant l'ancienne chaufferie. Ce réaménagement permettra de réaliser un nouveau bâtiment attenant à la copropriété du 26, avenue Conté, où l'on retrouvera toutes les activités exercées dans le préfabriqué existant, ainsi que l'accueil de l'école qui se fera dès lors sur la place piétonne boulevard de la République.

Pour ce faire et pendant toute la durée des travaux, une structure provisoire doit être réalisée afin que les activités soient maintenues.

Pour cela, mes chers collègues, je vous demande :

d'approuver cette démolition,

d'autoriser la SEM 92, en sa qualité d'aménageur, à déposer une demande de permis de démolir

et de déposer une demande de permis de construire pour une nouvelle structure provisoire, sachant que ces dits permis ne seront délivrés qu'après désaffectation et déclassement de la structure existante, d'une partie de la cour et du bâtiment accueillant l'ancienne chaufferie.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Vous avez compris, on déconstruit, comme on dit : on démolit le préfabriqué et on en remet un autre, pour être très simple.

Des questions ? Pas de questions ? Tout le monde est d'accord là-dessus, j'espère.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : *unanimité*

Je signale que, pour financer cela, il faut un peu d'argent et c'est bien d'être aidé de temps en temps par le Conseil général.

4.5 - Mise en œuvre et engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'habitat (PLH).

M^{me} Labrousse

Le PLH définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH comporte trois parties :

un diagnostic analysant les différents segments de l'offre de logements,

les orientations à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements,

un programme d'actions détaillé pour répondre aux besoins en logements à vocation opérationnelle.

La Ville de La Garenne-Colombes a anticipé la mise en place d'un tel document. En effet, le cabinet Urbanis, mandaté par un marché à procédure adaptée en 2008, a assisté la Ville dans la réalisation du diagnostic et des orientations à mener en matière d'habitat. Il a également fait part de ses préconisations à travers un projet de programme d'actions pour répondre aux besoins en logements qui reste toutefois à orienter plus précisément.

À l'aide de cet outil d'observation, la Ville sera tenue, après approbation du programme local de l'habitat, de délibérer annuellement sur l'état de réalisation du PLH et sur son adaptation face à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

En outre, la Ville devra communiquer pour avis au Préfet et au Comité régional de l'habitat un bilan de la réalisation du PLH, 3 ans après son adoption ainsi qu'à l'issue de la période des 6 années.

L'élaboration du PLH nécessite l'association, outre celle de l'État, de plusieurs personnes morales concernées par la question du logement. Vous avez la liste, je ne vais pas vous en donner lecture. Vous l'avez tous.

Pour assurer le suivi de l'élaboration du PLH, des réunions seront organisées auxquelles seront associés systématiquement l'État et le Conseil général des Hauts-de-Seine. En tant que de besoin et selon l'ordre du jour des réunions, les autres personnes morales suscitées pourront être conviées. Les informations, les orientations et les décisions issues des réunions seront transmises systématiquement aux personnes morales associées qui pourront nous faire part de leurs avis.

Le délai d'approbation du PLH est fixé au 25 mars 2011.

Par conséquent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

approuver l'engagement de la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat,

approuver la liste des personnes morales associées et les modalités d'association suscitées pour l'élaboration du programme local de l'habitat.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Des questions à M^{me} Labrousse ?

Monsieur Fouliard, je vous en prie, posez-lui les questions que vous souhaitez !

M. Fouliard

Madame Labrousse, pourriez-vous nous indiquer pour quelle raison les communes de Suresnes, Puteaux, Rueil, Nanterre et Courbevoie sont associées à ce PLH ?

M^{me} Labrousse

Pour les communes ? Parce que ...

M. Fouliard

Les communes qui sont citées.

M^{me} Labrousse

Elles sont citées parce qu'elles ont également un PLH et que l'on travaille avec elles.

M. Macé

Ce ne sont pas les seules.

M. Fouliard

Oui, mais il ne s'agit pas de leur PLH ici. C'est pour cela que je vous pose la question.

M. Macé

La question, Madame Labrousse, c'est : pourquoi vous indiquez ces communes-là ? Pourquoi il n'y a pas Bois-Colombes, riveraine avec nous ? Pourquoi il n'y a pas Asnières ? Pourquoi il n'y a pas Colombes ? Est-ce que c'est la préfiguration, soyons clairs, de la future Communauté d'agglomération qui est annoncée ? Et on ne consulte que ces communes-là ?

M^{me} Labrousse

La future Communauté d'agglomération, je ne peux pas vous dire... je ne peux pas vous répondre. Je ne sais pas qui...

M. Fouliard

Sur le choix précis de ces communes ?

M^{me} Labrousse

Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre pourquoi ces communes plus précisément que d'autres, mais je vous promets...

M. le Maire

On peut tout à fait, si je peux me permettre, demander l'avis des autres communes, celles de la boucle Nord, en réalité, c'est-à-dire Bois-Colombes et remonter jusqu'à Asnières, puisque, en fait, il ne faut pas remonter beaucoup plus loin.

Il y avait une logique, dans la mesure où vous êtes au courant qu'une intercommunalité risque de se créer entre Courbevoie et Puteaux, une intercommunalité risque de s'étendre entre Nanterre, Rueil et Suresnes. Donc, on va avoir face à nous des gens très organisés, probablement avec des compétences d'habitat, en tout cas qui vont se douter d'outils intercommunaux, et il paraissait intéressant de s'intéresser à ces gros ensembles.

Maintenant, vous avez raison, on peut absolument discuter avec les autres communes. D'ailleurs, la Ville de Nanterre elle-même a associé dans sa délibération la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Macé

Ce qui est logique.

M. le Maire

Ce qui est logique, oui. On est dans une logique de territoire.

Vous avez raison de poser cette question parce que vous savez qu'au 1^{er} janvier 2014, nous serons contraints... enfin, les villes seront contraintes d'être en intercommunalités. Donc, la question qu'il va falloir résoudre d'ici les trois ans à venir, c'est : comment fait-on ?

Il y a deux solutions : ou bien nous attendons qu'on nous impose quelque chose, et un jour on verra un marié ou une mariée se présenter à la porte de La Garenne-Colombes, ou bien nous décidons de nous organiser en essayant d'être intelligents, de travailler et de préparer cette Interco pour qu'elle ne nous soit pas imposée.

Donc, en fait, aujourd'hui, les Interco significatives, elles sont...

Mais ! Ce n'est pas le sujet, là, mais on peut en parler puisqu'on en parle !

Les Interco significatives, me semble-t-il, pour La Garenne-Colombes, c'est soit une petite intercommunalité de proximité : Bois-Colombes, Courbevoie, Colombes. Mais on voit très bien que les communes qui ont fait ce choix dans le passé ont des difficultés. Prenez l'exemple de Boulogne et de Saint-Cloud qui ont créé une intercommunalité à deux.

M. Macé

C'est Boulogne et Sèvres.

M. le Maire

Oui.

Aujourd'hui, ils trouvent leurs limites, à tel point qu'ils vont se lier à une intercommunalité plus importante.

Donc, sur les masses critiques, il est probable que notre choix sera entre quelque chose tourné vers Nanterre, Suresnes, Rueil, éventuellement Courbevoie, La Défense ou tourné vers à la fois ces Communes-là et le reste de la boucle Nord.

Elle est là, la véritable discussion parce que les intercommunalités dites de protection, qu'un certain nombre de maires avaient décidé de mettre en œuvre... Nous, nous avons évoqué dans la réunion de travail la possibilité de faire une intercommunalité, par exemple, avec Bois-Colombes. On a le droit juridiquement puisqu'on arrive à 50 000 habitants. Mais en pratique, c'est une coquille vide, il faut quand même le dire, et puis, il y a fort à parier que les services de l'État, le 1^{er} janvier 2014, de toute façon, nous intégreront dans une intercommunalité plus grande.

Quand on voit qu'en réalité le débat du Grand Paris, c'est quoi ? Le débat du Grand Paris, c'est réfléchir à des ensembles, à un morcellement de la région Île-de-France en très grands ensembles, avec – c'est ce qui a été dit dans les discussions à l'Assemblée Nationale – des ensembles aux alentours de 500 000 habitants. C'est tout le débat sur la Métropole qui vient d'être discuté au Parlement.

Donc, le Grand Paris, qu'est-ce que cela va être, dont tout le monde parle sans trop savoir ce que c'est ? C'est probablement une organisation politique et administrative demain qui fragmentera la région Île-de-France en grands sous-ensembles d'un demi-million d'habitants et qui va forcément conduire – et j'en fais le pari –, dans les 10 ans, à la disparition pure et simple des Départements. Puisque, de toute façon, la loi Métropole prévoit expressément – c'est la première fois – qu'une métropole peut se saisir de compétences régionales et départementales. Et c'est fait pour cela.

Si on prend un très grand ensemble qui va de Rueil-Malmaison et qui remonte jusqu'à Villeneuve-la-Garenne, c'est-à-dire toute la boucle Nord des Hauts-de-Seine, sans prendre les trois communes qui sont coincées entre la Seine et Paris, qui sont Neuilly, Levallois et Clichy, si on ne prend donc que la boucle Nord des Hauts-de-Seine, tirée jusqu'à Rueil-Malmaison, on arrive à peu près à 500 000 habitants, je crois 560. On est dans cet ensemble-là.

L'affaire PLH est un épiphénomène, en fait. C'est un épiphénomène. Simplement, il faut être intelligent et aller regarder ce qui se fait à côté. Et on peut, effectivement, aller voir ce qu'il se passe à Bois-Colombes et à Asnières. Enfin, ce n'est pas un sujet stratégique.

Non, la vraie question qui va se poser à nous dans les mois qui viennent, c'est d'avoir une discussion sur les choix stratégiques : vers qui nous nous tournons et dans quoi nous nous inscrivons volontairement pour ne pas se faire imposer au 1^{er} janvier 2014 par le préfet une décision qui ne nous satisferait pas. Il est là l'enjeu.

Et, évidemment, l'enjeu à côté, c'est de voir ce que deviennent les Départements – moi, je pense qu'ils vont disparaître – et ce que deviennent, évidemment, les entités communales. L'intercommunalité réussira, sera adoptée par les citoyens, si elle respecte les identités communales.

On est très loin du PLH.

M^{me} Labrousse

Oui.

M. le Maire

Mais on fera un débat là-dessus, bien entendu.

Avez-vous des questions sur le PLH ?

Allez-y, Monsieur Macé, posez vos questions à M^{me} Labrousse !

M. Macé

Madame Labrousse, je souhaiterais que, dans les collectivités associées, vous mentionniez également le Conseil régional d'Île-de-France.

M. le Maire

Je crois que cela y est.

M. Macé

En tout cas, il n'apparaît pas là.

M. le Maire

Non, mais, dans la convention... Enfin, on verra. D'accord !

M. Macé

Cela me semble important, vu les aides de la Région pour le logement.

M. le Maire

Les quoi ? (*Rire de M. le Maire.*)

M. Macé

Oui, vous pouvez tendre l'oreille !

M. le Maire

Oui, j'aimerais surtout tendre la main, si vous voulez ! À votre bon cœur, Monsieur Macé ! (*Rires.*) Si vous connaissez des gens bien placés à la Région, allez-y ! Dans le passé, cela n'a pas été fameux.

M. Macé

Pas de problème ! (*Rires.*)

Je pense que ce serait aussi utile de les associer à la réflexion et à la mise en place, surtout, de mesures concrètes pour le PLH pour notre ville.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je suis d'accord avec M. Macé.

Y a-t-il des questions particulières ? On peut y aller ?

On décide d'ajouter la Région, cela me paraît tout à fait légitime, dans un grand ensemble. Mais il y a le Département aussi.

M. Macé

C'est noté.

M. le Maire

Le Département, la Région.

Très bien. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : unanimité

4.6 - ZAC des Champs-Philippe - Approbation du compte rendu financier annuel 2009.

M. Hervo

Mes chers collègues, il s'agit d'adopter le compte rendu financier annuel établi, pour l'année 2009, par la SEM 92 pour notre opération d'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe.

Vous avez eu ce compte rendu en mains, qui retrace les actions menées au cours de l'année 2009, qui indique les actions projetées en 2010, auquel est annexé le bilan prévisionnel de cette opération mis à jour à l'issue de l'année 2009 et qui s'équilibre à un peu plus de 238 millions hors taxes, ces 238 millions étant l'addition du bilan prévisionnel théorique de la zone de la RATP s'élevant à 75 millions d'euros hors taxes depuis le début de l'opération, puisque rien n'a été sérieusement entrepris pour l'instant dans ce secteur, et tout le secteur opérationnel actuel en cours dans le cœur de la ZAC qui s'élève à un peu plus de 163 millions d'euros hors taxes, selon tous les détails que j'ai abondamment exposés aux membres de la commission d'aménagement urbain la semaine dernière.

Merci.

M. le Maire

Abondamment et longuement !

M. Hervo

J'ai répondu à toutes les questions ou tout au moins, je m'y suis efforcé.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Avez-vous des questions particulières à M. Hervo ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je pense, Monsieur Hervo, que vous ne pouvez pas vous dispenser de faire la présentation, par respect pour le public qui est là ; je pense que c'est une occasion de donner l'information.

Par ailleurs, à cette commission grands travaux, il n'y a pas l'ensemble des membres.

Je pense donc qu'il est utile de rappeler votre présentation, d'autant plus qu'elle est différente du document que vous avez envoyé par courrier.

Je pense qu'il est utile pour tout le monde que vous fassiez cet effort-là, s'il vous plaît.

M. Hervo

Je m'en remets à la décision du Président de séance ; je suis prêt à me coucher à 2 heures du matin s'il le faut pour présenter tous les chiffres par le menu et par le détail.

J'ai même la réponse à la question sur les 300 000 euros que vous m'aviez posée, Monsieur Conway, et à laquelle je n'avais pas su répondre l'autre soir : ce sont les frais de notaire et de reproduction de la SEM 92.

M. le Maire

Merci.

Mes chers collègues, vous avez chacun reçu des dossiers abondants – on ne peut pas dire que ce sont des dossiers microscopiques –, extrêmement complets, qui ont été travaillés par les services et Jean-Pierre Hervo.

Je ne doute pas que tout le monde ait étudié la totalité des documents qui vous ont été envoyés. Si vous avez des questions les uns et les autres, n'hésitez pas à les poser !

M. Hervo a résumé cette situation.

Pas de question ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Il est exact que M. Hervo, en commission grands travaux, nous a présenté longuement le bilan 2009 et je tiens à l'en remercier.

Je voudrais seulement que vous nous indiquiez, pour que l'on comprenne bien... Le tableau que vous nous aviez présenté en commission, vous avez été très clair là-dessus, mais on retrouve, si je puis dire, les millions d'euros... Ce ne sont pas nos petits, mais on peut dire « nos millions d'euros »... Entre ce que vous nous avez dit, c'est-à-dire, de mémoire, les 163 millions – il y a quelques centimes derrière le chiffre, mais j'ai retenu les 163 millions – et les chiffres d'aujourd'hui, qui doivent, j'imagine, s'expliquer par l'opération dite « RATP » qui n'est pas comptabilisée... La différence entre, de mémoire, les 163 millions qui étaient du hors taxes, si je me souviens bien, et les 238 millions d'aujourd'hui s'explique par l'opération RATP ; c'est bien cela ?

M. Hervo

C'est ce que j'ai résumé peut-être un peu vite ou exprimé peut-être un peu vite : les 238 et quelque qui sont là, c'est l'addition de 163 et de 75, les 75 étant la RATP depuis l'origine du montage de la ZAC en 2006.

M. Macé

Vous nous aviez dit, et je pense que c'est intéressant aussi bien pour nos collègues que pour les personnes présentes dans le public, que la modification, pour l'instant, que vous nous aviez évoquée sur le programme des équipements publics concerne le cinéma et donc une réduction, à ce jour, de la participation de la Ville, étant donné que l'opération, pour l'instant, n'est pas sûre d'être réalisée.

Je crois que c'était bien cela et je crois qu'il est important que vous indiquiez à tout le monde l'opération cinéma qui ne se fait pas pour l'instant.

M. Hervo

Je peux confirmer mon propos, parce que ce n'est pas ce que j'ai dit. Justement, j'ai bien attiré l'attention sur le fait qu'il ne fallait pas me faire dire ce que je n'avais pas dit.

L'investissement cinéma ne figure plus aujourd'hui dans le bilan qui vous est présenté, ce qui ne veut pas dire que cette opération est abandonnée.

Il y a quelques années, quand nous avons fait l'étude ou fait faire l'étude, plus exactement, par des spécialistes de ce type d'équipement, ils avaient conclu que l'exploitation concédée par un exploitant privé d'un tel ouvrage était imaginable équilibrée et donc qu'avec une telle exploitation, le billet de cinéma serait payé par le spectateur et non pas par le contribuable.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution du contexte de l'offre cinématographique dans le secteur, avec le développement de La Défense notamment, les spécialistes qui nous accompagnent ne sont plus du tout certains de leurs conclusions.

Nous avons donc, pour l'instant, mis cet équipement entre parenthèses ; il n'est pas abandonné. Son équilibre financier d'exploitation future n'étant pas assuré, nous avons prudemment mis les choses de côté.

Si la conjoncture ou si des études complémentaires montrent que les spécialistes reviennent sur leurs orientations et qu'il est possible de réaliser un cinéma dont l'exploitation ne soit pas à la charge du contribuable mais soit financée ou payée par l'utilisateur, à ce moment-là, nous reviendrons vers un investissement réalisé par la Ville d'un tel équipement public.

Je vous ai fait remarquer que le bilan comporte un certain nombre de lignes, d'aléas, de provisions pour aléas et d'incertitudes de confort sur certaines lignes, notamment, sans doute, les frais financiers prévisionnels de l'opération qui pourraient permettre de revenir sur ce tel équipement, si l'équilibre de l'exploitation, je le répète, était avéré.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo ; c'est très clair.

Êtes-vous satisfait de la réponse, Monsieur Macé ?

M. Macé

J'ai une autre question en ce qui concerne la désignation du programmiste pour l'éventuelle réalisation d'un groupe scolaire. J'aimerais savoir où on en est. Cette étude est-elle, à ce jour, terminée ou non ?

M. Hervo

Non, elle est loin d'être terminée. Un programmiste a été désigné par la SEM 92 pour évaluer les prévisions moyen/long terme de besoins scolaires sur le secteur des Champs-Philippe, compte tenu des évolutions de population prévisibles avec la réalisation et la livraison des logements.

Cette étude, qui est beaucoup plus pilotée par Monique Raimbault que par moi-même, est en cours. Nous n'en avons, à ce jour, aucune conclusion, même provisoire, présentable. Elle est en cours.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

D'autres questions à Jean-Pierre Hervo ?

M. Macé

Quel est le calendrier pour cette étude ? L'objectif est que cette étude soit terminée quand ? Avez-vous une idée sur le sujet ?

M. Hervo

L'objectif est d'y voir clair dans le courant de l'année 2010, pour pouvoir enclencher assez rapidement, si cette étude montrait un besoin rapide, des études opérationnelles sur la réalisation des équipements scolaires nécessaires à faire face à ce besoin.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ou on peut aller au vote ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais plusieurs questions.

Premièrement, la constructibilité maximale du programme de la ZAC des Champs-Philippe est de 250 000 mètres carrés SHON ? C'est ce qui est marqué page 3, si on fait les totaux. Je ne comprends pas qu'en page 16, vous ayez un total qui fait 246 273, avec 19 000 de Gecina. Cela paraît contradictoire que la constructibilité maximale n'ait pas changé.

M. Hervo

Je vous ai exposé lors de la commission, par le détail, l'évolution des constructibilités ou, plus exactement, la non-évolution significative des constructibilités qui restent toujours de l'ordre de 105 000 mètres carrés de logements et 105 000 mètres carrés de bureaux sur l'ensemble de la ZAC, ce qui fait 210 000 mètres carrés aux arrondis près.

M. Conway

Plus les commerces.

M. Hervo

Oui, c'est un total commerce, bureau, activité et logement, logement en accession et logement social ; cela n'inclut pas les équipements publics.

Le total du programme de la ZAC tel qu'il était initialement prévu n'a pas évolué de façon significative ; il a évolué à la marge, en plus ou en moins.

Le point qui a évolué, c'est l'apport de l'opération Peugeot Gecina, un peu plus de 19 000 mètres carrés de bureaux qui n'étaient pas au programme de la ZAC initialement. Si on les y ajoute, cela fait un débordement, mais ce n'était pas prévu initialement. C'est une opération qui n'était pas au programme de la ZAC et qui n'a fait qu'apporter – je parle de tête – 6,7 millions d'euros de recettes non initialement prévues, pour lesquelles certains membres du Conseil Municipal ont jugé bon de voter contre d'ailleurs.

M. Conway

Si vous enlevez Gecina, vous avez un total, d'après le tableau en annexe, de 227 000 mètres carrés, donc il y a 10 000 mètres carrés de plus, déjà, hors Gecina.

M. le Maire

On vérifiera cela.

Il y a les équipements publics qui sont un élément troublant.

Sur l'affaire du cinéma, un mot de complément à tout ce qu'a dit Jean-Pierre Hervo qui est tout à fait juste : une des hypothèses aussi est de permettre à l'équipement dit « salle des fêtes », puisque la salle des fêtes va être construite sous forme d'un théâtre, de pouvoir aussi faire du cinéma, comme l'Espace Carpeaux à Courbevoie.

Nous aurions donc un équipement triple dans un seul bâtiment : un cinéma, une salle de spectacle et une salle des fêtes. C'est une hypothèse de travail assez séduisante.

D'autres questions ?

Monsieur Conway ?

Vous n'avez pas eu les réponses à la commission ?

M. Conway

On est arrivé à la commission, on nous a présenté le document. Vous êtes peut-être plus fort que moi, mais je ne suis pas capable de dire...

M. le Maire

Monsieur Conway, ce n'est qu'une question.

M. Conway

Oui, mais vous avez l'air de demander comment il se fait que je n'ai pas posé ces questions avant.

M. le Maire

Vous ne les avez pas posées à la commission, c'est cela ?

M. Conway

Non et quand bien même je les aurais posées à la commission, je pense qu'il est utile de les poser pour que ce soit clair pour tout le monde.

M. le Maire

Non, et c'est une question de fond. Sinon, les commissions ne servent à rien. On nous a reproché dans le passé de ne pas faire de commission et que les débats s'éternisaient. On nous disait : « *Oui, les débats s'éternisent parce qu'il n'y a pas de commission* », donc nous faisons des commissions. Maintenant, vous nous dites : « *Il y a une commission, mais il faut la refaire ici* ».

Je suis prêt à tout. Si vous souhaitez, à l'avenir, que nous ne fassions plus de commission et que nous fassions la réunion ici, je suis d'accord. Est-ce ce que vous souhaitez, Monsieur Conway ?

M. Macé

Non... On n'avait pas les documents avant...

M. le Maire

M. Conway veut que l'on refasse la commission ; vous avez entendu.

M. Conway

Non, pas du tout.

Je sais qu'il est tard et que vous avez peut-être du mal à comprendre ce que je veux dire, mais je vais essayer de prendre un exemple...

(Réactions des élus de la majorité.)

M. le Maire

Non, ce que vous dites, en général, est très compréhensible.

M. Conway

Alors, cela va...

M. le Maire

Ce n'est pas d'une complexité terrible et c'est prévisible, en plus.

M. Conway

Je vais prendre un exemple sur l'utilité de la commission.

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

Par exemple, sur le parking, qui était à l'ordre du jour de cette commission, la commission serait utile si, derrière, le travail fait dans cette commission et les apports de chacun, la décision du Conseil Municipal n'était pas déjà actée avant la présente séance.

Le rôle des commissions est de pouvoir confronter les idées avant de prendre une décision.

En ce qui concerne la ZAC des Champs-Philippe, c'est un rapport financier sur lequel M. Hervo nous a expliqué très clairement des choses.

Après, il y a des points sur lesquels, et cela mérite d'être souligné, lors de cette commission, j'avais fait remarquer, entre autres, qu'il n'y avait pas le comparatif entre 2009 et 2008. Or, il était intéressant de voir comment avait évolué l'ensemble de l'opération.

Ces remarques-là, je pensais qu'on allait les retrouver ce soir.

Je reviens sur une autre question qui concernait justement l'évolution 2008-2009. En fait, en 2008, le montant des dépenses était... Les dépenses et recettes sont équilibrées, donc on va partir des recettes qui étaient à 290 millions d'euros. En fait, par la vente des charges foncières qui ont baissé, le nouveau montant a baissé de 8 millions. On sent bien là l'effet classique de la crise dont on parle tous les jours.

Ce que je ne comprends pas, c'est au niveau des dépenses. En fait, 50 % du réajustement a été fait sur le poste : « *frais financiers* », c'est-à-dire que 10 millions de frais financiers étaient prévus en 2008 et on passe à – c'est très petit –, 6,9 millions d'euros. Je ne comprends pas ce qui explique la baisse de ce poste-là dans de telles proportions.

M. Hervo

Monsieur Conway, j'ai expliqué aux membres de la commission, et donc à vous-mêmes, que le bilan 2009 avait été l'occasion d'un nettoyage, d'un toilettage, d'une remise au clair totale, intégrale, du bilan prévisionnel de cette ZAC qui avait connu en 2008 un certain nombre de vicissitudes, notamment liées à la réduction des recettes escomptées de l'opération place de Belgique - boulevard National.

Mais ce bilan a été l'occasion – je l'ai dit et je le répète publiquement, devant tout le monde – d'un toilettage complet. On a tout revu, et quand je dis : « on », c'est la SEM 92, sous le contrôle extrêmement attentif, précis, détaillé et vigilant du service de l'urbanisme – je remercie d'ailleurs le travail fait par Emmanuel Boulard et particulièrement par Sandra Durand sur ce sujet, parce qu'on y a passé des mois et je veux aussi souligner le travail fait par Emmanuelle Herpin sur les aspects financiers de ce bilan –, pour toiletter tout ceci de façon détaillée, précise, compréhensible et crédible.

Le résultat de ce travail est celui qui vous a été présenté en commission, que nous avons sous les yeux ce soir. Tout est au clair, tout est honnête.

Pourquoi des chiffres ont changé ? Parce que des choses peut-être pas très claires sont devenues claires et précises. On a recompté quasiment les mètres linéaires de rues, de voiries et de trottoirs à refaire ; on a tout passé en revue.

C'est vrai au jour J. L'année prochaine, il y aura sans doute des modifications, parce que d'autres événements seront survenus peut-être au cours de l'année 2010 et on saura les expliquer par différence, tout simplement.

Les choses sont différentes parce qu'on a clarifié la situation.

M. Conway

En fait, la réponse est que ce poste a été particulièrement nettoyé.

M. Hervo

Notamment, mais comme tous les autres.

M. le Maire

Monsieur Hervo, j'entends bien, mais la situation est aussi très différente aujourd'hui. Que je sache, les taux d'intérêt sont différents, la gestion de la trésorerie a été optimisée par les soins du service financier, en particulier de La Garenne-Colombes. C'est aussi de la technique financière que de faire des économies sur les frais financiers ; c'est ce qui a été fait.

Monsieur Conway, vous avez d'autres questions ?

M. Conway

J'avais une remarque sur le tableau d'acquisition foncière, donc la dernière page du rapport. Je réitère notre souhait que l'on se cale et que l'on prenne plus en compte l'avis des Domaines et que l'on ait une commission qui vienne mettre de l'équité entre les différentes acquisitions.

On voit, à travers les différentes lignes, des disparités très fortes. Je pense que dans cette situation où les habitants de ce quartier sont en situation de faiblesse du point de vue devenir, avenir et appui, il serait à l'honneur de la commune et de la SEM 92 d'établir des règles d'achat qui soient les plus claires et transparents possible et, par ailleurs, de ne pas perdre de vue une des recommandations qui a été faite au début de cette opération qui était de favoriser au maximum le relogement ou les opérations d'autopromotion.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres observations ?

Monsieur Macé, allez-y !

M. Macé

Je voudrais que vous nous fassiez un petit point, parce qu'on n'en parle plus, *a priori*, dans le document, ou en tout cas je ne l'ai pas vu, sur l'opération Yves-Le-Caignard d'accession sociale à la propriété. Avez-vous des éléments à nous communiquer sur cette opération qui avait déjà été présentée en Conseil Municipal ?

M. Hervo

La réponse est claire et facile, même si le résultat n'est pas, à ce jour, satisfaisant. L'opération Le-Caignard, dans le bilan, est toujours présentée avec les chiffres prévisionnels d'une opération d'accession, non pas sociale mais coopérative à la copropriété sous forme de neuf maisons – je parle de tête – individuelles.

À ce jour, l'opérateur pressenti pour réaliser cette opération n'a pas réussi à monter cette opération et la convention qui le liait avec la SEM 92 est arrivée à échéance, donc la SEM 92 et la Ville ont retrouvé pleine liberté sur ce terrain.

Aujourd'hui, sur ce terrain qui est difficile par sa topographie, par sa situation, nous travaillons sur d'autres scénarios, tous orientés, *a priori*, sur des produits à caractère social.

Aucune piste, pour l'instant, n'a commencé à prospérer. Nous sommes donc à peu près au point mort sur cette affaire à ce jour ; on y travaille activement. C'est un îlot difficile ; ce n'est pas un îlot critique, Dieu merci, en termes de bilan sur cette opération ; ce n'est pas pour autant qu'il faut le négliger. On travaille sur des pistes à caractère social.

Je pourrai vous en dire plus quand cela commencera à mûrir, mais aujourd'hui, ce n'est pas mûr du tout.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, c'est très clair.

D'autres questions ? (*Aucune.*)

Mes chers amis, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

M. le Maire

Pour le point suivant, je passe la parole à M^{me} Labrousse.

Service Environnement, Prévention des risques

4.7 - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) « copropriétés dégradées » : approbation des conventions et demande de subvention auprès du Conseil général en sa qualité de délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, sur la commune de La Garenne-Colombes, d'aider quatre copropriétés dégradées, ces quatre copropriétés ayant été recensées par le Pact Arim, et d'aider les copropriétaires à remettre leur appartement, leur immeuble, en état, ceci sur une période de trois ans.

Les principaux financements de l'opération se traduisent par l'attribution de subventions aux copropriétaires occupants ou bailleurs ou aux copropriétés directement et proviennent en partie de deux sources : le Conseil général des Hauts-de-Seine à hauteur de 49 000 euros et la Ville de La Garenne-Colombes avec la mise en place d'un fonds communal d'une enveloppe globale de 38 000 euros.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

décider l'engagement des quatre opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la commune ;

approuver les conventions relatives aux OPAH entre la Ville et le Conseil général ;

autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux OPAH ;

solliciter une subvention au taux maximal auprès du Conseil général en tant que délégataire de l'ANAH, au titre de la participation au financement de la mission d'animation et de conduite des OPAH ;

fixer le fonds communal pour la réhabilitation des immeubles concernés à hauteur de 38 000 euros.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Des questions particulières sur ce projet de rénovation d'immeubles insalubres ?

Madame Naturel, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Merci.

Nous voulons savoir pourquoi ce sont ces premiers quatre immeubles qui sont concernés par la réhabilitation et le montant, immeuble par immeuble, des travaux réalisés.

Merci.

M^{me} Labrousse

Je ne peux pas vous le donner immeuble par immeuble.

Pourquoi ces quatre immeubles ? Parce qu'ils ont été recensés, avec des appartements vraiment en très mauvais état.

Je peux vous dire qu'au 11, rue Kléber, au dernier CODERST, à la Préfecture, un appartement a été reconnu en insalubrité remédiable par arrêté préfectoral.

M^{lle} Naturel

C'est par priorité.

M^{me} Labrousse

En priorité, bien sûr.

M^{lle} Naturel

Par ailleurs, est-ce un propriétaire unique ou y en a-t-il plusieurs ?

M^{me} Labrousse

Ce sont des copropriétés, Madame.

M^{lle} Naturel

Excusez-moi.

Merci.

M. le Maire

Pourquoi ces quatre immeubles ? Parce qu'un diagnostic a été fait par le Pact Arim. Ce diagnostic a identifié 15 adresses qu'il fallait traiter. Ces 15 adresses, selon leur niveau de dégradation, ont été classées dans trois catégories différentes.

Les quatre copropriétés dégradées dont nous parlons sont classées OPAH. Il y a neuf adresses en programme d'intérêt général et les autres en RHI.

Un chiffre m'est donné : le coût global des travaux nécessaires a été estimé à 128 000 euros TTC sur les parties communes pour l'immeuble du 79, avenue du Général-Leclerc, ce qui fait une quote-part par appartement de l'ordre de 20 000 euros.

Le problème de cet immeuble est qu'en fait, il a été mal géré parce que l'ancien syndicat des copropriétaires avait eu des pratiques frauduleuses, à tel point d'ailleurs qu'ils sont interdits d'exercer. Ils ont laissé en plan les copropriétaires, dans une situation extrêmement médiocre, juste au moment où l'état du bâtiment obligeait l'engagement de travaux importants, dont certains étaient urgents comme les fenêtres de parties communes, par exemple, ou l'escalier.

On voit bien que si la puissance publique n'intervient pas pour remettre le bateau à flots, la copropriété risque de couler irrémédiablement.

C'est pourquoi nous intervenons d'une manière aussi pugnace dans le domaine privé, parce qu'il s'agit là, évidemment, d'une intervention dans le domaine privé.

Y a-t-il d'autres observations ou questions, Madame Naturel ? (*Aucune.*)

Nous allons passer au vote...

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Dans ce que vous êtes en train de nous indiquer, on parle d'un coût sur les parties communes ; a-t-on des éléments sur le coût dans les appartements ensuite ? A-t-on une idée, suite à l'étude du Pact Arim, de ces travaux à réaliser dans les quatre immeubles prioritaires que vous nous proposez ce soir ? En effet, là, on ne parle que des parties communes, mais j'imagine, vu ce que vous nous avez dit, Madame Labrousse, qu'il y a des travaux aussi dans certains logements.

M^{me} Labrousse

Il y a des travaux dans certains logements, notamment au niveau de l'installation électrique, de la présence de plomb ; il y a de gros travaux. Les montants des travaux sont différents pour chaque appartement, donc on ne peut pas vous donner...

M. le Maire

En fait, on n'a pas ce chiffre aujourd'hui, parce que le diagnostic n'a pas été fait par appartement.

L'important, et je me permets de compléter ce que dit M^{me} Labrousse, c'est que l'OPAH, comme vous le savez puisque vous dirigez une Ville mais je le dis pour nos autres collègues, à la fois, ce sont les parties communes que nous allons rénover, mais aussi les appartements ; c'est une rénovation complète.

Le plafond dans les Hauts-de-Seine qu'il n'est pas autorisé, de toute façon, à dépasser, est déjà considérable ; il est de 1 000 euros le mètre carré pour les appartements. C'est le plafond qui permet l'éligibilité des interventions publiques.

Pas de question ? (*Aucune.*)

Merci infiniment.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : unanimité

Je suis content que vous soyez d'accord là-dessus !

Voirie, Espaces verts

4.8 - Choix du délégataire de la concession pour la construction d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté et pour l'exploitation des services de stationnement payant en centre-ville.

M. le Maire

Je passe la parole, pour un dossier extrêmement simple, à M. Hervo sur la décision que nous prenons de construire un parking sous la place de la Liberté, comme cela avait été dit dans nos engagements préélectoraux, vous vous souvenez, en 2008.

Monsieur Hervo, vous avez la parole.

Cela a été présenté en commission.

M. Hervo

Par le menu également en commission.

M. le maire

Très bien ! Cela va nous permettre d'être synthétiques.

M. Hervo

Nous arrivons donc au terme d'une procédure qui a commencé dans cette même assemblée au mois de novembre 2008 et je vous propose aujourd'hui de choisir le délégataire pour réaliser et exploiter en concession un parc de stationnement sous la place de la Liberté.

Vous avez tous reçu, mes chers collègues, un très abondant dossier qui donne tous les détails sur cette opération, coiffé par un rapport détaillé de M. le Maire rappelant l'ensemble de la procédure menée depuis le mois de novembre 2008 par la commission de délégation de service public, puis à travers une négociation.

Sauf questions de votre part, je ne reviendrai pas sur les détails de cette opération et je vous proposerai donc de retenir la proposition présentée et mise au point après négociation avec la société SPIE Autocité, qui propose de réaliser, sous la place de la Liberté, un parking capable d'accueillir 340 véhicules à 4 roues et 40 véhicules 2 roues motorisés sur deux sous-sols, avec des rampes d'accès situées derrière l'église et des accès piétons aux quatre coins de la place, quatre escaliers doublés de deux ascenseurs, l'un dans l'angle Médiathèque et l'autre dans l'angle marché/boulangerie, pour faire simple, mais pour ceux qui connaissent la ville de La Garenne-Colombes.

Une opération qui, financièrement, a la structure suivante : un coût prévisionnel de construction présenté par le délégataire de l'ordre de 8,25 millions d'euros, assorti d'un subventionnement à cet investissement de la Ville à hauteur de l'ordre de 4,3 millions d'euros.

Un élément important issu de la négociation est la substitution de la recette du stationnement payant de surface par le délégataire, cette collecte directe de la recette du stationnement payant étant remplacée par une subvention de la Ville équivalente à la recette prévisionnelle établie par le délégataire, ce qui simplifie beaucoup les choses et ce qui fait que, si la recette du stationnement payant de surface s'avère supérieure à la recette prévisionnelle, c'est la Ville qui conservera le bénéfice, de la même façon, je le rappelle, que la Ville perçoit 50 % de l'excédent de recette par rapport au prévisionnel sur l'exploitation du parking.

En régime de croisière, cette subvention forfaitaire d'exploitation équivalente à la recette du stationnement payant de surface s'établit à 424 000 euros, valeur d'aujourd'hui, pour le stationnement payant de surface, courte durée et longue durée résidentiel, avec, je le rappelle, dans ce secteur résidentiel, création d'une carte d'abonnement pour les résidents.

Je pourrais développer beaucoup tout cela, mais je pense que nous allons avoir des tas de questions. Nous pourrions peut-être y répondre à cette occasion.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, pour cette synthèse.

Des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord rappeler qu'en ce qui concerne le projet de construction d'un parking souterrain place de la Liberté, le problème de fond est le suivant : ce parking est-il bien localisé ?

Vous n'avez pas fait et vous n'avez pas voulu faire d'étude préalable, malgré ma suggestion émise en Conseil Municipal avant le vote du 4 novembre 2008.

Certes, plusieurs rapports ont été commandés à ce sujet, mais tous avaient été réalisés sur la base d'un problème qui était formulé en termes de solution.

Au lieu de poser la question : « *Faut-il construire un parking et où ?* », vous avez demandé aux différents cabinets : « *Comment construire un parking place de la Liberté ? Comment le rendre rentable ?* »

(Rire de M. le Maire.)

Cette démarche est évidemment biaisée.

Il aurait fallu faire un choix préalable en fonction des besoins de stationnement les plus importants et ces études montraient que les besoins de stationnement les plus importants étaient Garenne-Sud, attestés dans les conseils de quartier de ce secteur, et aux Vallées, en identifiant aussi tous les emplacements possibles pour le parking et en comparant la pertinence des différentes possibilités en termes d'avantages et d'inconvénients.

Je vous rappelle que nous avons identifié plusieurs autres emplacements possibles pour ce parking : rond-point du Souvenir français, par exemple, ou encore sous le square de la Mairie. Ces choix nous paraissaient plus judicieux ; j'y reviendrai plus tard.

Pour le moment, à la lumière du rapport qui nous a été soumis, je repose la question : y a-t-il vraiment besoin d'un parking souterrain place de la Liberté ?

À cette question, Monsieur le Maire et Monsieur Hervo, vous aviez répondu : « *Le juge de paix, ce sera ce sur quoi un délégataire estimera pouvoir prendre le risque financier de l'investissement et de l'exploitation* ». Vous avez dit aussi : « *C'est celui qui prendra le risque financier dans l'opération qui aura forcément raison, puisque c'est lui qui prendra tous les risques et pas la Ville* ».

Vous aviez même envisagé, Monsieur le Maire, qu'il n'y ait pas de réponse à cet appel d'offres et que, dans ce cas, le parking ne se fasse pas.

Des propos qui se sont révélés en totale contradiction avec vos actes, puisque sans attendre le résultat de l'appel d'offres, vous avez agi comme si la réalisation du parking était chose acquise, vous avez pris le risque de construire une Médiathèque sans parking et vous avez supprimé plusieurs dizaines de places de stationnement rue Voltaire et alentours.

Pourquoi cela ? Pour provoquer une pression artificielle sur le stationnement en supprimant des places de stationnement.

Il faut, en effet, savoir que ce qui était envisagé, c'était de faire construire, aux frais du délégataire, le parking souterrain, en contrepartie de quoi le délégataire percevait les recettes liées au stationnement en sous-sol, normal, ainsi que les recettes des horodateurs implantés en surface, et ce, sur un périmètre qui était évidemment élargi pour constituer une contrepartie significative.

Ce que nous pouvons constater ce soir, c'est que vous nous demandez d'approuver un projet qui a totalement changé de nature par rapport à ce qui nous avait été présenté.

Le délégataire, qui a bien compris que l'affaire n'était pas rentable telle quelle, a obtenu de vous des contreparties qui n'étaient pas prévues.

Rappelons que la Ville, déjà, abandonnait ses recettes sur les parkings existants, Charlebourg et Général-de-Gaulle, pendant six ans, soit une perte de 120 000 euros par an.

Selon le projet du contrat présenté ce soir, la Ville financerait désormais plus de 50 % des travaux de construction du parking, soit les 4,3 millions que vous avez évoqués, alors qu'il avait été dit et répété que le délégataire prendrait en charge la totalité des travaux.

De surcroît, il est prévu que la Ville garantisse au délégataire le financement prévisionnel des recettes du stationnement en surface.

Vous parlez de simplification, Monsieur Hervo ; c'est une véritable garantie que vous offrez au délégataire : 12 millions d'euros sur la période, soit 400 000 euros en moyenne par an.

Cette somme, si vous prenez le compte d'exploitation, couvre complètement et au-delà les charges de fonctionnement du parking en sous-sol. Il ne prend plus aucun risque de recette par rapport à cela.

Tout cela montre bien que ce projet n'a pas été considéré comme rentable par la seule entreprise qui soit allée au bout de cet appel d'offres, SPIE, et que la Mairie, contrairement à ce qu'elle avait affirmé, accepte aujourd'hui de prendre en charge une grosse partie du risque, en envisageant, de surcroît, la possibilité d'une révision ultérieure des conditions financières de l'opération, la formule d'indexation ou le montant de la redevance, afin de maintenir l'équilibre financier de l'affaire.

Vous aviez formellement exclu, Monsieur le Maire, cette possibilité et à ma question, vous aviez dit que ce ne serait pas le cas, vous aviez dit : « *c'est à ses risques et périls* ».

Voici, en effet, ce que prévoit l'article 49 du contrat s'il était signé ; je lis quelques extraits ; le titre de cet article est : « *Révision des conditions financières* » : « *Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques – c'est-à-dire moindres recettes – et techniques de l'exploitation des services, les tarifs, la formule d'indexation définie à l'article 47, ainsi que le montant de la redevance définie à l'article 46 sont soumis à réexamen à l'initiative du délégataire ou de la collectivité, dans les cas suivants, afin de maintenir l'équilibre financier.* » C'est bien l'objectif. Contrairement à ce que vous avez dit, ils ne travaillent pas à perte en équilibrant cette perte sur d'autres opérations dans d'autres villes...

M. le Maire

Assez peu de gens travaillent à perte.

M. Conway

Cela s'applique notamment en cas de modification substantielle de la fréquentation des parcs, supérieure à 15 %.

Face à un projet qui apparaît clairement comme hasardeux, je ne peux qu'émettre les plus vives réserves et je demande instamment que le vote soit différé pour les raisons suivantes.

Premièrement, les conditions d'élaboration de l'offre par SPIE ne sont pas claires. Je n'ai pas pu obtenir, malgré mes demandes, et donc étudier la copie des correspondances échangées entre SPIE et la Ville, entre l'offre initiale de début juillet, le complément d'offre en date du 14 août, l'évolution de l'offre pendant la phase des négociations à partir du 25 septembre.

Deuxièmement, les conditions de la délégation du service public ont changé. Je regrette, à ce sujet, que le comité consultatif des services publics locaux, qui a été sollicité au début, n'ait pas été réuni à nouveau. Il y a véritablement un changement. Je pense même que nous ne sommes plus dans une délégation de service public, parce que le délégataire ne prend plus de risque sur l'exploitation, puisqu'avec la subvention d'exploitation, vous couvrez intégralement les charges du parc de stationnement.

Enfin, et j'insiste là-dessus, la population n'a pas été consultée, alors qu'il s'agit d'un projet structurant pour notre ville. Le conseil de quartier concerné n'a toujours pas été réuni, malgré vos assurances, Monsieur le Maire. Dois-je vous rappeler qu'en novembre 2008, vous aviez promis « *que les conseils de quartier se réuniraient et auraient à connaître du sujet, que la question du parking ferait partie de la discussion* ». Est-ce parce que vous craignez d'entendre les habitants du quartier vous dire qu'ils n'ont pas de problèmes de stationnement aigus et, en conséquence, qu'ils ne sont pas prêts à payer une prestation jusqu'alors gratuite ?

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous demande de ne pas vous obstiner dans ce qui n'est plus un projet de parking mais une impasse.

Je vous rappelle qu'en dehors de tout aspect financier, la réalisation d'un parking place de la Liberté comporte de multiples inconvénients :

l'afflux de voitures à travers les petites rues du centre-ville ; l'étude Sareco, dans sa page 70, le montrait très bien ;

l'inconvénient renforcé par le fait que l'entrée comme la sortie se situeront derrière l'église ;

le parking est localisé en sortie de zone commerçante ;

il y a un risque de fragilisation de la vitalité du marché ;

vous êtes dans l'obligation de créer des besoins de stationnement artificiels pour rentabiliser ce parking.

Il est encore temps de se concerter et d'envisager d'autres possibilités d'emplacement, avec un parking qui répondrait à de vrais besoins en stationnement.

En résumé, s'il ne fallait retenir que quelques points de mon intervention, ce seraient les quatre points suivants :

le parking proposé place de la Liberté est mal localisé et ne sera jamais amorti par les seuls droits au stationnement en sous-sol ou en surface ;

pour maintenir cette localisation, la Ville provoque artificiellement un problème de stationnement et cofinance lourdement le parking projeté ;

d'autres solutions plus pertinentes et plus rentables, car répondant à de vrais besoins en stationnement, doivent être étudiées.

avec ce dossier qui ne tient pas debout, vous tentez le passage en force, sans consultation et sans débat avec les Garennois intéressés.

Ce soir, prouvons aux Garennois que nous sommes des élus de bonne volonté, portant le seul intérêt pour lequel ils ont été élus, c'est-à-dire l'intérêt des Garennois, sachons privilégier le bon sens et mettons-le au service de notre ville et des habitants ! C'est ainsi que le bon choix sera fait, celui d'un investissement rentable, répondant à de vrais besoins et permettant de dynamiser l'ensemble de la rue Voltaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci.

M. Hervo vous répondra, bien entendu, et peut-être moi un peu quand même.

Y a-t-il d'autres observations ou questions ? (*Aucune.*)

On peut clore le débat, vous répondez...

M. Hervo

Je ne vais pas répondre point par point à M. Conway, simplement sur deux ou trois éléments.

M. le Maire

On y est presque ; il y avait quatre points.

M. Hervo

Premièrement, Monsieur Conway, vous nous donnez un cours de droit des concessions.

(Rires.)

Moi, modestement, quand je veux parler de droit des concessions, je donne la parole à la juriste de la Mairie et M. Macé, qui doit connaître le droit des concessions, parce que c'est un spécialiste du droit public, ne doit pas être entièrement d'accord avec vous quand vous parlez des problèmes de rééquilibrage ; c'est le B.-A.-BA du droit des concessions publiques. Cependant, je n'en dirai pas plus, je ne suis pas juriste.

Deuxièmement, Monsieur Conway, vous venez, ce soir, en public, de dire ce pour quoi je vous avais mis en garde lors de la commission d'urbanisme, vous venez de transformer mes propos, de les maquiller ou de les présenter d'une façon mensongère, faussée ou biaisée. La subvention d'équipement de la Ville n'est rien d'autre qu'un montage juridique de la recette provenant, pour le concessionnaire...

M. Conway

Pas d'équipement, mais de fonctionnement !

M. Hervo

Autant pour moi ! La subvention de fonctionnement n'est rien d'autre que l'habillage juridique sous forme d'un montage en variante de la recette directe par le concessionnaire du stationnement de surface, donc il est heureux qu'il y ait équilibre, parce que le concessionnaire ne travaille pas pour subventionner la Ville. C'est heureux qu'il y ait équilibre, il ne faut pas vous en étonner, c'est normal !

Cette subvention s'appelle « subvention » parce qu'elle est versée par la Ville, mais c'est la recette du stationnement de surface qui sera perçue par la Ville et qui est reversée au concessionnaire par ce mécanisme juridique, avec, en plus, le risque que j'ai souligné – je vous avais dit : « *Attention, un risque, c'est mathématique, au sens : c'est positif ou négatif* » –, c'est-à-dire que si les recettes sont supérieures aux prévisions, le bénéfice reste pour la Ville. Or, c'est la Ville qui a le contrôle du stationnement payant, alors que le concessionnaire n'a pas le droit de faire la police du stationnement payant.

Ne cachons pas ou ne travestissons pas la vérité aux yeux des Garennois !

Maintenant, que certains, dans cette salle ou ailleurs, qui tiennent d'ailleurs des langages assez voisins, préfèrent faire un parking pour le Monoprix plutôt qu'un parking pour le marché, cela pourrait être un grand débat politique, mais c'est un peu dépassé ; le Monoprix a déjà son parking, donc je ne vois pas pourquoi on ferait un parking pour le Monoprix sous le square de la Mairie, mais je n'engage que moi en disant cela.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo. Tout est dit.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je souhaiterais intervenir pour, déjà, tenter de dépassionner le débat et que nous voyions ce que nous faisons...

M. le Maire

Heureusement que vous êtes là !

M. Macé

Oui, parce que je sens que, sinon, on va avoir un débat M. Hervo/M. Conway et des emballements verbaux qui ne vont pas être utiles.

M. le Maire

Ce n'est pas gentil pour M. Conway.

M. Macé

Non, mais parce qu'on est dans cette situation-là sur ce dossier, donc je crois qu'il faut revenir à ce que vous nous présentez ce soir et ce que vous nous proposez.

Premièrement, le montage du dossier n'est pas celui que vous nous aviez « vendu » qui était de dire : nous allons lancer une procédure de délégation de service public pour voir si le projet est valable, si un délégataire est prêt à faire ce parking, dans un nombre de places qui restait, rappelez-vous, Monsieur le Maire, à déterminer, et surtout dans un coût financier où vous nous aviez dit que cela n'allait rien coûter à la Ville.

Que constatons-nous avec la seule réponse que nous avons obtenue ? D'ailleurs, entre nous, chers collègues, cela devrait entraîner collectivement quelques interrogations. Si un seul délégataire répond, quand on voit la liste de ceux qui étaient susceptibles d'être

intéressés, qui sont connus sur la place de Paris, qui font des parkings et en gèrent tous les jours, on peut se demander pourquoi nous n'avons eu qu'une réponse et pourquoi d'autres n'ont pas été intéressés par la réalisation de ce parking.

Déjà, je pense que l'interrogation devrait être là aussi : pourquoi nous sommes dans cette situation ?

Comme le dossier, excusez-moi de vous le dire, n'est peut-être pas totalement viable – en tout cas, nous allons le dire ainsi –, nous nous retrouvons dans une situation où le délégataire proposé vous dit : « *Je suis prêt à faire l'opération, mais pas à prendre seul le risque de faire cette opération* ».

Il nous dit d'ailleurs cela à deux niveaux.

Premièrement, quand il vous demande d'approuver le versement d'une subvention de près de 4,3 millions d'euros ; cela veut dire qu'il considère qu'il ne peut pas mettre l'intégralité du coût de l'opération, ce qui est normalement le cas d'un délégataire quand on est dans une DSP. Il vous dit : « *Non, je ne suis pas prêt à mettre l'ensemble du prix* », revenant sur ce que vous nous aviez indiqué, c'est-à-dire que vous vouliez que cela ne coûte rien à la Ville.

Vous considérez donc qu'en termes de priorités au niveau de la Ville, il faut mettre ces 4,3 millions d'euros et non pas les mettre ailleurs. Je suis un peu étonné que, devant les besoins que nous avons sur certains équipements publics de la ville, vous estimiez que la priorité est de faire un parking, dont on peut quand même s'interroger, excusez-moi de vous le dire, chers collègues, sur l'utilité par rapport aux Garennois en priorité, ce qui devrait d'ailleurs être aussi notre interrogation par rapport à la réalisation de cette opération, parce que si c'est pour aider, ce qui est très bien pour les commerçants du marché, les Courbevoisiens à venir au marché de La Garenne-Colombes, c'est une bonne chose, mais devons-nous aider par les impôts des Garennois à ce que les Courbevoisiens viennent au marché de La Garenne-Colombes ? Je ne suis pas totalement sûr, mais c'est effectivement un débat que nous pouvons avoir entre nous.

Deuxièmement, Monsieur Hervo, excusez-moi de vous dire que votre réponse par rapport à l'autre subvention sur le fonctionnement n'est pas tout à fait complète.

Vous avez été obligé, si je puis dire, suite, certainement, à une demande du délégataire, de dire que la recette provenant ensuite des locations ou des horodateurs divers et variés sur les places de stationnement, c'est la Ville qui allait les toucher et non pas le délégataire, que vous vous engagiez sur un montant de recettes dont on ne connaît pas, à ce jour, *a priori*, dans le dossier que vous nous avez donné, les modalités de calcul – comment est-on arrivé à 424 000 ? J'ai tenté de trouver le mode de calcul dans le dossier ; je ne l'ai pas trouvé –, mais surtout de dire que la Ville s'engage à verser cette somme, provenant, certes, et vous avez raison de le dire, des versements des recettes des différents utilisateurs, mais si on est en dessous de ces 424 000, c'est bien la Ville qui sera obligée de payer 424 000 euros. Si l'on n'est qu'à 360 000 ou à 400 000 euros, c'est nous, contribuables de La Garenne-Colombes, qui allons être obligés de payer les 424 000. C'est une deuxième interrogation de fond, par rapport à, normalement, une délégation où le délégataire prend des risques, ce qui est son rôle. Sinon, gérons tout en direct, ce sera plus simple ! À ce moment-là, nous assumons ce que nous faisons et nous prenons les risques d'une opération. Sur cette partie, j'estime que le délégataire ne prend pas de risque.

Autre point qui m'étonne : la rédaction de l'article 28 de votre projet de délégation qui s'intitule « *modification des places* ». Très intéressant, cet article ! Il nous indique que nous avons un périmètre, qui est ici dans le document, de la délégation de service public qui englobe un peu plus de 60 % du territoire de la ville ; vous me ferez grâce de quelques pour-cent en plus ou moins par rapport à ce que je viens de dire. Dans ce périmètre, grâce à l'article 28, le délégataire peut demander d'avoir la gestion augmentée de places de stationnement sur la partie verte pour ceux qui ont le document coloré. Il est écrit noir sur blanc cette possibilité de modifier ; en plus, c'est indiqué, ce qui est normalement logique, parce que c'est réglementairement comme cela, qu'il suffit d'un arrêté du maire.

(M. Hervo fait un signe négatif de la tête.)

Je vois que vous dites non de la tête, Monsieur Hervo, mais pourquoi, à ce moment-là, avoir pris ce périmètre de la délégation de service public et ne pas avoir exclu la zone verte ? Aujourd'hui, la zone verte permet au délégataire de vous demander d'avoir une augmentation des places de stationnement à faire payer ensuite aux Garennois ; voici la réalité.

Je trouve cet article dangereux pour la suite, à moins, mais je ne veux pas vous faire un procès d'intention, car vous savez bien que je n'en fais jamais, qu'il y ait déjà une idée derrière la tête et qu'on soit dans cette logique-là, mais il faut le dire, à ce moment-là, si on est dans cette logique.

Je rappelle que l'article 28 le permet. C'est pourquoi je suis étonné de la manière dont vous avez rédigé, étonné du périmètre que vous avez arrêté avec cette possibilité-là.

Aujourd'hui, sans vous faire de procès d'intention, je pense que le dossier est à revoir ; il n'est pas satisfaisant, aujourd'hui, de nous le présenter de la manière que vous nous le présentez. Il remet en cause ce que vous nous aviez dit, il n'est pas assez élaboré, la mise en concurrence avec une seule réponse ne me semble absolument pas satisfaisante et posait un véritable problème par rapport au montage sur lequel vous avez négocié avec le délégataire.

Je souhaite attirer l'attention de nos collègues par rapport à ce que vous nous proposez ce soir, qui entraîne la Ville, je le rappelle, pour 30 ans.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

M. Hervo veut-il tenter de répondre ?

M. Hervo

Oui, au moins sur certains détails techniques tout à fait importants.

Le périmètre de la DSP est celui qui figurait à l'appel d'offres approuvé par le Conseil Municipal, par la commission de DSP et autres. Il est donc hors de question de le modifier au moment de conclure un contrat, puisque cela voudrait dire que l'on modifie les conditions de la consultation.

À l'intérieur de ce périmètre, comme de tout autre périmètre, le Conseil Municipal a, à tout moment, la possibilité de modifier le régime du stationnement, de décider qu'il est payant à tel ou tel endroit ; c'est une prérogative du Conseil municipal et exclusivement du Conseil Municipal et pas du tout du délégataire, quel qu'il soit.

Mais la particularité de ce contrat est que si – je dis bien « si », parce qu'on n'en a jamais parlé et qu'il n'y a vraiment aucune raison d'agir dans ce sens-là – la longueur de voies en stationnement payant était accrue, cela n'aurait strictement aucune incidence sur les recettes du délégataire, justement à travers la forfaitisation équivalente de cette recette.

La modification de places, l'article 28 dont vous parlez – je vais prendre le risque d'en dire trois mots, bien que je ne sois pas juriste –, c'est tout simplement la traduction d'un droit classique des concessions en matière de stationnement, c'est d'une neutralité totale sur l'équilibre financier de la délégation. Que le Conseil Municipal décide de rendre payant le stationnement sur tout le reste du périmètre ne rapportera pas un centime d'euro supplémentaire de recette au délégataire, donc je ne vois pas en quoi ce travail est incomplet ou cache quelque chose, puisqu'au contraire, il laisse toute liberté au Conseil Municipal, sans influence aucune sur les revendications possibles à travers le contrat du délégataire.

Je voudrais, pour conclure, simplement dire une chose, peut-être un peu maladroitement ou en tout cas pour mon autosatisfaction : le rapport qui vous est soumis me cite en disant tout le bien qu'il faut penser de moi à avoir présidé la négociation de cette affaire. J'en suis très gêné, parce que l'essentiel du mérite en revient tout de même à l'administration qui a fait un travail très considérable sur cette affaire. Je vais même prendre le risque de citer des noms, de peur d'en oublier un. Je voudrais citer la qualité du travail fourni par Didier Sire, par Fabrice Chaillet, par Emmanuelle Herpin, par Maryam Sharshar, par Laurent Montagnon – je crois n'avoir oublié personne –, parce que l'administration, dont vous soulignez souvent les mérites et les qualités, Monsieur Macé, a fait un travail d'une très grande qualité et je tiens publiquement à l'en remercier.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Monsieur Conway, encore ? Allez-y !

M. Conway

Je voulais juste préciser que la délégation de service public, dans l'article 3 du contrat, il est écrit : « *Gestion du service aux risques et périls du délégataire. La prise en charge du service public décrit à l'article 2 – ce qu'on a évoqué tout à l'heure – est assurée par le délégataire à ses risques et périls, conformément aux règles de l'art, dans l'intérêt des usagers et dans le souci d'assurer la conservation du patrimoine et les droits des tiers* ».

Quand je dis qu'il n'y a plus de risque pour le délégataire, prenons des chiffres ! En 2017, la Ville, dans le compte d'exploitation, la ligne « *produits voirie* » est à zéro et la ligne « *subvention collectivité* » est à 424 000 euros. Si vous prenez les charges « *parc de stationnement* », les charges administratives des parcs de stationnement et les charges de voirie, vous arrivez à un total de 320 000 euros.

En plus, il y a les recettes prévisionnelles, pour le coup, du produit du parking lui-même qui est de 294 000 euros.

Expliquez-moi où est le risque pris par le délégataire ! Nous ne sommes plus dans une délégation de service public. Il joue gagnant à tous les coups !

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Hervo, vous voulez encore répondre à cette question, à laquelle vous avez déjà répondu ?

M. Hervo

Non, j'ai déjà répondu et je ne me permettrai pas d'entrer dans un débat de droit public des concessions. Je ne suis pas juriste, pas plus que M. Conway, donc ce débat serait stérile et nous risquerions de dire des bêtises, ce qui a déjà été dit, donc je ne dirai plus rien, sur ce thème-là tout au moins.

M. le Maire

Très bien.

D'autres questions ? (*Aucune.*)

Mes chers collègues, vous l'avez compris, l'affaire est assez simple en réalité. Nous avons pris un engagement depuis plusieurs années de construire un parking souterrain sous la place de la Liberté, et cela fait des années que nous en parlons les uns et les autres, avec trois objectifs.

Un premier objectif de desservir le marché, parce qu'on ne peut pas, d'un côté, se plaindre tous les mercredis et samedis que, vraiment, on n'arrive pas à se garer et ne pas vouloir construire la solution qui est justement de construire un parking avec deux niveaux, dont un des niveaux sera surélevé pour permettre aux voitures utilitaires des commerçants d'y accéder.

La deuxième utilité est de maintenir la vitalité de la rue Voltaire ; la rue Voltaire a besoin de stationnement et il était important d'arriver à trouver une solution. Cette vase d'expansion va être considérablement importante.

Une troisième raison de faire ce parking est une raison d'aménagement urbain. Trouvez-vous satisfaisant d'avoir cette plus grande place de la ville ouverte majoritairement, et c'est bien, aux piétons, occupée en permanence par des tas de voitures garées un peu n'importe où ? En fait, cette place, avec les années, est devenue une sorte de grand parking, un peu anarchique, même si on essaye de les organiser de part et d'autre de l'église. La crainte est de voir cette place peu à peu disparaître sous le volume des voitures.

J'ai le privilège sur un certain nombre ici d'être au Conseil Municipal depuis un certain temps et j'ai le souvenir, en 2001 ou 2002, que nous avons pris, un peu contraints, la décision d'organiser le parking de part et d'autre de l'église, au fond, de part et d'autre de la sacristie. À l'époque, nous nous étions dit : « *mais c'est très confortable, on n'a pas besoin de toutes ces places, etc.* », mais aujourd'hui, on voit bien que c'est insuffisant ; il y a un besoin.

Si nous ne faisons pas le parking, le nombre de voitures ne va pas diminuer, le stationnement anarchique va continuer et cette place, définitivement, sera occupée par des voitures.

Ce que je vous propose, ce n'est pas seulement de faire un parking, c'est d'aménager la totalité de l'espace urbain entre la place du Souvenir français et la médiathèque. Nous sommes en train de refaire la rue Voltaire, nous referons ensuite toute la surface de la place de la Liberté, de telle manière qu'enfin, les voitures ne seront plus les bienvenues. Je ne dis pas qu'elles n'y seront plus, car il y a des commerçants et ils doivent vivre, mais il n'y aura pas tous ces parkings que vous connaissez aujourd'hui.

Il me semble qu'un des projets vers lequel nous pourrions regarder pour imaginer ce que pourrait être la surface de la place est l'aménagement assez réussi qui a été fait par la Ville de Levallois-Perret en face de son Hôtel de Ville. Ils étaient dans une situation très similaire il y a très longtemps, ils ont fait un parking souterrain, débarrassé les voitures et organisé l'espace d'une manière extrêmement agréable ; c'est devenu un lieu de vie pour les piétons. Cela fait 20 ans maintenant que la Ville de Levallois bénéficie de ce sujet.

Ensuite, sur les débats qui ont opposé M. Hervo et M. Conway en particulier et sur la question financière, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de faire en sorte que ce financement soit mixte en réalité ; c'est un financement à la fois par le public et le privé. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela.

Quand la Ville de Bois-Colombes veut faire construire une piscine, croyez-vous que la Ville de Bois-Colombes paye la totalité de la piscine ? Quand la Ville de Bois-Colombes veut faire construire un parking, croyez-vous qu'elle paye elle-même ? En fait, pouvoir bénéficier de financements mixtes est probablement la solution à des besoins de financements publics importants.

30 ans, on nous dit que c'est énorme, mais cela fait partie de la durée de concession absolument usuelle dans ce type d'opérations.

Enfin, sur les alternatives, on peut disserter sans fin sur : c'est là qu'il faut la mettre et ce n'est pas là. Les deux solutions alternatives qui avaient été évoquées ici et ailleurs sont sous la place du Souvenir français et sous le jardin de la mairie.

Il est impossible de construire sous la place du Souvenir français pour des raisons techniques évidentes présentées ici : il y a le grand collecteur, qui doit faire cinq ou six mètres de diamètre, qui passe sous le boulevard de la République et qui est « indérivable » ; on ne peut ni construire au-dessus ni en dessous. Nous avons eu des problèmes place de Belgique quand il a fallu se poser la question de savoir si on pouvait l'enjamber ou passer en dessous...

M. Conway

L'enjamber.

M. le Maire

... et il y a eu une opposition farouche des exploitants.

Premièrement, sur le rond-point du Souvenir français, c'est donc techniquement impossible. Je vous passe les détails sur deux ans de travaux place du Souvenir français pour construire un parking, si tant est que cela fut possible techniquement – vous imaginez les noms d'oiseaux que nous recevions – et l'accès à la rue Voltaire qui, pour le coup, serait totalement condamné pendant deux ans.

L'alternative n° 2 est le jardin de la Mairie. M. Hervo a fait la bonne réponse. Imaginez que vous sortiez du parking du Monoprix aujourd'hui par rapport à la sortie d'un parking au jardin de la Mairie, en gros, cela serait distant de 40 mètres, 50 mètres, et le parking sous le jardin de la mairie desservirait plus le Monoprix que la rue Voltaire ; quant au marché, je n'en parle même pas ; les gens n'iraient pas se garer sous le jardin de la mairie pour aller ensuite à pied place de la Liberté.

C'est tellement évident que ceux qui n'en sont pas persuadés, je leur propose de rejoindre la vie réelle et de venir le samedi place de la Liberté. Ils verront des gens qui viennent en voiture, qui font un premier tour, un deuxième, un troisième, en se disant : « *Je préfère perdre du temps dans ma voiture plutôt que d'aller me garer ne serait-ce que 20 ou 30 mètres plus loin* ».

On voit bien qu'il y a un besoin pour le marché qui peut être desservi par un parking sous le marché, un besoin sur la rue Voltaire qui peut être desservi par quelque chose le plus proche possible de la rue Voltaire, et c'est ce que nous allons faire avec ce parking.

Enfin, mes chers collègues, je dois vous dire qu'à un moment, il faut prendre des décisions. Parfois, on a un peu l'impression qu'un certain nombre de débats sont organisés, des associations sont créées à l'instigation de certaines personnes pour faire reculer les projets et faire en sorte qu'ils ne se fassent pas.

L'intérêt général, je crois, commande de faire ce pour quoi nous avons été élus. Nous avons été élus pour construire le parking de la place de la Liberté. Nous en avons fait un des projets phares de l'élection, nous en avons parlé ; ce projet a été plébiscité. Il y a peut-être des solutions meilleures, mais jusqu'ici, nous ne les avons pas trouvées.

Ce parking, je vais vous faire un pari : le jour où il sera construit, on nous reprochera de ne pas l'avoir fait ou assez grand ou avec un troisième niveau ; c'est ce qui va se passer. En effet, la nature humaine est ainsi faite, on n'en veut pas et le jour où on le fait : « *Monsieur le Maire, il fallait faire trois niveaux !* »

Vous verrez, je prends les paris.

Voilà, mes chers collègues.

Nous allons passer au vote.

M. Conway.

Excusez-moi.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous avez pris deux fois la parole, longuement.

M. Conway

Cela va être très court.

M. le Maire

Je ne crois pas, mais allez-y quand même !

M. Conway

Je vais vous citer...

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

... au Conseil Municipal de novembre 2008.

M. le Maire

Novembre 2008 ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Cette date est importante, Monsieur Conway, parce qu'à ceux qui vous disent : « *on n'a pas assez réfléchi, on n'a pas assez travaillé, il faut prendre du temps* », entendez ce que M. Conway vient de vous dire et je suis content qu'il l'ait rappelé : nous en avons parlé ici en novembre 2008.

Je ne sais pas si la politique consiste à prendre du temps ou à perdre du temps. J'ai un peu l'impression qu'en l'occurrence, on me demande de perdre du temps. Peut-être y a-t-il des idées derrière qui justifieraient que certains aient intérêt à ce qu'on perde du temps. Réfléchissez les uns et les autres à l'intérêt de pouvoir perdre du temps sur ce projet !

Allez-y, Monsieur Conway !

M. Conway

Merci de votre remarque très constructive.

(Rire de M. le Maire.)

M. le Maire

À votre image !

M. Conway

Je vous cite : « *Je pense qu'il vaut mieux que ce soit l'usager qui paie. Celui qui n'a pas de voiture à La Garenne-Colombes n'a pas à payer pour la création d'un parking ; justement, il ne paiera pas* ».

Aujourd'hui, vous changez de position...

M. le Maire

Non, pas du tout.

M. Conway

Si, puisqu'avec une subvention de 4,3 millions, forcément, ce sont les contribuables, y compris ceux qui n'ont pas de voiture, qui payent.

Je ne dis pas que la solution n'est pas possible, mais ne dites pas que ce qui est voté aujourd'hui est conforme à ce que vous avez annoncé, promis et envisagé.

M. le Maire

J'ai l'impression que vous n'avez pas écouté les explications pourtant complètes de mon voisin de gauche, mais bon, on ne va pas lui demander de recommencer, puisque tout le monde a compris, manifestement, car je pense que vous avez compris, Monsieur Conway ; vous êtes un homme intelligent.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

5 voix contre : Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, CONWAY.

Vous verrez, dans deux ans, on nous dira : « C'est bien, mais heureusement qu'on l'a demandé, ce parking ».

M. Conway

Bien sûr !

4.9 - Redevance d'occupation du domaine public communal par le réseau d'eau potable.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose de voter la redevance d'occupation du domaine public par le réseau d'eau potable, c'est-à-dire la redevance que nous paye Eau et Force, en la fixant au plafond prévu par le décret du 31 décembre 2009, c'est-à-dire 30 euros par kilomètre de canalisation, ce qui fait 0,03 euro par mètre linéaire de canalisation ; c'est le plafond maximum autorisé par le décret.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur ce point important ? (*Aucune.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

Merci beaucoup.

V - Divers

5.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2009/220 : Avenant n° 2 au lot n° 1 « *gros œuvre* » AOO : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

N° 2009/221 : Avenant n° 2 au lot n° 3 « *charpente métallique-métallerie* ». Marché négocié : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

N° 2009/222 : Avenant n° 2 au lot n° 4 « *menuiseries intérieures* ». MAPA : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

N° 2009/223 : Avenant n° 2 au lot n° 5 « *plafonds suspendus-cloisons amovibles* ». AOO : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

N° 2009/224 : Avenant n° 2 au lot n° 6 « *revêtements de sols* ». AOO : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

N° 2009/225 : Avenant n° 2 au lot N° 7 « *peinture* ». AOO : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

N° 2009/226 : Avenant n° 2 au lot n° 10 « *plomberie-sanitaire* ». Marché négocié : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

N° 2009/227 : Avenant n° 2 au lot n° 11 « *électricité* ». Marché négocié : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

N° 2009/228 : Avenant n° 1 au lot n° 12 « *VRD* ». Marché négocié : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.

- N° 2009/229 : Mise à jour du repérage de la base de données cartographiées des activités marchandes de la Ville.
- N° 2009/230 : Convention de mise à disposition de locaux, à titre gracieux, relative à l'organisation d'un stage de base BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) par la ligue de l'enseignement région Ile-de-France en faveur des jeunes Garennois.
- N° 2009/231 : Contrat avec l'association l'Île aux Contes pour la programmation du 9 décembre 2009 à la bibliothèque municipale.
- N° 2009/232 : Contrat avec l'orchestre Gil Saint Laurent pour la réception des vœux au personnel communal.
- N° 2009/233 : Marché à procédure adaptée relatif à la démolition de deux bâtiments situés au 3 et 5, rue Fernand-Drouilly à La Garenne-Colombes.
- N° 2009/234 : Avenant rédactionnel n° 1 au marché n° AOO/208/17 : réservation de places multi-accueil dans une structure d'accueil collectif de la petite enfance.
- N° 2009/235 : Marché complémentaire de service d'entretien, de maintenance et de collecte des horodateurs pour les besoins de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2009/236 : Mise en ligne sur le site de la ville d'un module CIDO shopping Map destiné aux consommateurs des espaces marchands de la ville.
- N° 2009/237 : Enrichissement de la base de données : locaux vacants et mutables.
- N° 2010/001 : Marché à procédure adaptée – travaux d'aménagement de voirie rue Voltaire à La Garenne-Colombes.
- N° 2010/002 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative aux travaux de voirie et d'assainissement de la rue Voltaire à La Garenne-Colombes (entre le rond-point du Souvenir français et la place de la Liberté : 270 mètres).
- N° 2010/003 : Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de vêtements de travail divers destinés aux services municipaux de la ville de La Garenne-Colombes - lot n° 1 « *uniformes* » (vêtements et chaussures de la Ville).
- N° 2010/004 : Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de vêtements de travail divers destinés aux services municipaux de la ville de La Garenne-Colombes - lot n° 2 « *vêtements pour le personnel des écoles, des structures d'accueil et des aides ménagères* ».
- N° 2010/005 : Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de vêtements de travail divers destinés aux services municipaux de la ville de La Garenne-Colombes - Lot n° 3 « *vêtements de cuisine pour le personnel des écoles, des structures d'accueil, de la cafétéria et d'Houlgate* ».
- N° 2010/006 : Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de vêtements de travail divers destinés aux services municipaux de la Ville de La Garenne-Colombes - Lot n° 4 « *sabots, chaussures médicales et agro-alimentaires* ».
- N° 2010/007 : Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de vêtements de travail divers destinés aux services municipaux de la Ville de La Garenne-Colombes - Lot n° 5 « *vêtements de travail* ».
- N° 2010/008 : Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de vêtements de travail divers destinés aux services municipaux de la Ville de La Garenne-Colombes - Lot n° 6 « *vêtements haute visibilité* ».
- N° 2010/009 : Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de vêtements de travail divers destinés aux services municipaux de la Ville de La Garenne-Colombes - Lot n° 7 « *chaussures de sécurité* ».
- N° 2010/010 : Marché à procédure adaptée - Fourniture et livraison de vêtements de travail divers destinés aux services municipaux de la Ville de La Garenne-Colombes - Lot n° 8 « *vêtements et chaussures police municipale et agents de stationnement* ».
- N° 2010/011 : Marché à procédure adaptée - location de barnums et fourniture de matériel de réception à l'occasion des vœux du Maire 2010.
- N° 2010/012 : Marché à procédure adaptée - Travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement de type ovoïde T200 du rond-point du Souvenir français à la place de la Liberté à La Garenne-Colombes.
- N° 2010/013 : Marché à procédure adaptée - Service de traiteur pour les vœux du Maire de La Garenne-Colombes. Lot n° 1 : réception pour les vœux du Maire.

- N° 2010/014 : Marché à procédure adaptée – Service de traiteur pour les vœux du Maire de La Garenne-Colombes. Lot n° 2 : réception pour les vœux du Maire au Personnel communal.
- N° 2010/015 : Annulation de la décision 2009-207 fixant un tarif pour la vente du livre l'Esprit de La Garenne.
- N° 2010/016 : Contrat avec Monsieur René Van Bever pour la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances le vendredi 12 février 2010 au Foyer des Arts et Loisirs.
- N° 2010/017 : Contrat avec Monsieur Didier Faget pour la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances le vendredi 9 avril 2010 au Foyer des Arts et Loisirs.
- N° 2010/018 : Contrat avec l'association « Raconte-moi autrefois » pour l'exposition d'une épicerie publicitaire dite ancienne le dimanche 7 mars 2010 place de la Liberté.
- N° 2010/019 : Contrat avec Mac Productions pour la programmation d'un concert de jazz le vendredi 2 avril 2010 au Foyer des Arts et Loisirs.
- N° 2010/020 : Contrat avec l'association « Musique mécanique » pour la programmation d'une prestation musicale à l'orgue de barbarie le dimanche 7 mars 2010 place de la Liberté.
- N° 2010/021 : Contrat avec Monsieur Jonathan Zaccaria pour la programmation d'une conférence audiovisuelle en deux séances le vendredi 16 avril 2010 au Foyer des Arts et Loisirs.
- N° 2010/022 : Contrat avec la compagnie Rigole-arts pour la programmation d'une pièce de théâtre le vendredi 5 février 2010 à la salle des fêtes.
- N° 2010/023 : Contrat avec l'orchestre Bruno Lorenzoni pour les thés dansants.
- N° 2010/024 : Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour l'organisation d'un séjour de ski à Valmeinier (73) en faveur d'un groupe de jeunes Garennois.
- N° 2010/025 : Contrat n° 2009-10-2198 de maintenance et d'hébergement du site Intranet.
- N° 2010/026 : Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Tedeco.
- N° 2010/027 : Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Mélodie.
- N° 2010/028 : Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Requiem.
- N° 2010/029 : Contrat avec la société Swank Films Distribution.
- N° 2010/030 : Contrat avec World Music Production pour la programmation d'un concert du kiosque le dimanche 4 juillet 2010 au Parc Wangen Im Allgäu.
- N° 2010/031 : Contrat avec les Gens de la Terre pour l'animation une ferme à la ville le dimanche 7 mars 2010 place de la Liberté.
- N° 2010/032 : Contrat avec Théâtre-France pour la programmation d'un concert du kiosque le dimanche 11 juillet 2010 au Parc de Wangen Im Allgäu.
- N° 2010/033 : Tarification pour l'organisation de 2 séjours de ski à Chatel (74) et à Valmeinier (73) en faveur de 106 jeunes Garennois.
- N° 2010/034 : Contrat avec la compagnie Bobine et Compagnie pour la programmation d'une pièce de théâtre le vendredi 26 mars 2010 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2010/035 : Avenant n° 2 au lot n° 2 « étanchéité ». Appel d'offres ouvert : travaux de réaménagement d'un bâtiment existant à Bezons.
- N° 2010/036 : Contrat avec l'association les petits débrouillards pour la programmation de deux ateliers dans le cadre du festival départemental la science se livre au foyer des arts et loisirs.
- N° 2010/037 : Contrat avec l'association partageons la science pour la programmation d'une conférence dans le cadre du festival départemental la science se livre à la bibliothèque municipale.
- N° 2010/038 : Contrat avec l'association Bobine et Compagnie pour un spectacle pour enfants le dimanche 14 février 2010 au Foyer des Arts et Loisirs.

- N° 2010/039 : Contrat avec la Compagnie du cactus pour un spectacle pour enfants le mercredi 31 mars 2010 à la salle des fêtes dans le cadre de la 22^e édition du festival Chorus des Hauts-de-Seine.
- N° 2010/040 : Marché de maintenance du monte-charge du centre technique municipal situé 2, rue Carnot à Bezons.
- N° 2010/041 : Avenant n° 1 au lot unique plomberie sanitaire – MAPA : remise en conformité du réseau d'eau potable du domaine Foucher de Careil.
- N° 2010/42 : Marché à procédure adaptée de fourniture de tapis de fleurs.
- N° 2010/43 : Installation d'une base de vie pour les ouvriers intervenant sur le chantier de voirie de la rue Voltaire sur le terrain d'assiette du parking de l'Hôtel de Ville.
- N° 2010/44 : Contrat avec la compagnie Allegria pour la programmation d'une lecture le mardi 16 février 2010 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2010/45 : Contrat avec la compagnie Allegria pour la programmation d'une lecture le mardi 16 mars 2010 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2010/46 : Contrat avec la compagnie Allegria pour la programmation d'une lecture le mardi 18 mai 2010 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.
- N° 2010/47 : Marché à procédure adaptée à bons de commande relatif à la prestation de taxis pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2010/48 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier de la crèche Sémard à La Garenne-Colombes.
- N° 2010/49 : Marché à procédure adaptée - travaux d'entretien des bâtiments communaux.
- N° 2010/50 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage – contrôle technique.
- N° 2010/51 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de conseil d'assistance à maîtrise d'ouvrage – bureaux d'études techniques.
- N° 2010/52 : Contrat avec la compagnie rue de Berlioz pour la programmation d'un spectacle musical le vendredi 10 décembre 2010 au foyer des arts et loisirs.
- N° 2010/53 : Contrat avec Mac Productions pour la programmation d'un concert de jazz le vendredi 2 avril 2010 au foyer des arts et loisirs.
- N° 2010/54 : Contrat avec KMC Animation pour la programmation d'un concert du kiosque le dimanche 18 juillet 2010 au parc Wangen Im Allgäu.
- N° 2010/55 : Avenant n° 1 en diminution à l'appel d'offres ouvert : travaux de réhabilitation sans tranchée des réseaux d'assainissement de la rue de l'Arrivée, de la rue du Château et de l'avenue Rhin et Danube.
- N° 2010/56 : Avenant n° 2 en diminution à l'appel d'offres ouvert : réalisation de travaux d'aménagements de voirie, d'éclairage public et d'aménagement paysager pour les rues du Moulin-Bailly, Pierre-Joigneaux et Noël-Pons à La Garenne-Colombes et Bois-Colombes. Lot n° 2 : « *éclairage public* ».
- N° 2010/57 : Appel d'offres ouvert - Prestation de collecte en porte à porte et évacuation des déchets ménagers et assimilés d'enlèvement et de traitement des déchets spécifiques et de prestations de nettoyage. Lots n° 1 et 2.
- N° 2010/58 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison, montage et mise en place du mobilier de la crèche Sémard à La Garenne-Colombes.
- N° 2010/59 : Contrat avec la Compagnie du Chemin pour un spectacle pour enfants le dimanche 21 mars 2010 à la salle des fêtes.
- N° 2010/60 : Convention d'attribution d'une subvention du département des Hauts-de-Seine en faveur de l'opération départementale « 22^e édition du Festival Chorus des Hauts-de-Seine ».
- N° 2010/61 : Autorisation d'occupation du parking du gymnase des Vallées.

N° 2010/62 : Contrat avec le théâtre Nanterre Amandiers pour l'organisation d'un petit-déjeuner lecture au Mastaba 1 le samedi 3 avril 2010.

N° 2010/63 : Contrat avec l'association Connaissance de l'art contemporain pour l'organisation d'une conférence spécial centenaire au Mastaba 1 le mercredi 16 juin 2010.

N° 2010/64 : Contrat avec Madame Rachel Meegens pour la programmation d'un concert à l'école élémentaire Voltaire le lundi 15 mars 2010.

N° 2010/65 : Convention de mise à disposition de locaux de l'école privée Sainte Geneviève.

N° 2010/66 : Avenant n° 1 au MAPA relatif à la mission d'études techniques pour l'acquisition et l'installation de l'équipement audiovisuel et lumière du futur auditorium.

M. le Maire

Avez-vous des questions ?

Monsieur Macé, quel numéro ?

M. Macé

Il s'agit de la décision n° 237 pour l'année 2009.

Il nous est indiqué, pour les locaux vacants et mutables, qu'il y a la constitution d'une banque de données propriétaires pour une quarantaine de propriétés identifiées sur des emplacements stratégiques.

Je souhaiterais que vous puissiez nous communiquer, pas maintenant évidemment, où sont situées ces 40 propriétés stratégiques.

M. le Maire

Bien sûr !

On le saura quand le contrat aura été honoré, mais bien entendu.

D'autres questions ?

M. Macé

Je voudrais que vous nous envoyiez un document qui retrace le coût, parce qu'on est encore, en 2010, sur des avenants sur les travaux du Centre Technique Municipal de Bezons, sur un coût peut-être définitif, combien cela va nous avoir coûté, parce qu'on est encore dans des plus-values qui sont en train de passer.

(M. Hervo fait un signe négatif de la tête.)

À un moment donné, notre collègue Philippe Billard avait eu un document. Est-il toujours bon ? Il date maintenant de 2009, alors que je vois des décisions qui passent encore en 2010 de plus-values sur les travaux.

M. Hervo

C'est tout toujours le bon document, il n'y a pas d'évolution ; ce sont des régulations tardives de travaux qui étaient dans la décision que j'avais présentée il y a maintenant plusieurs mois.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Macé

Monsieur Hervo, si je puis me permettre, des décisions tardives de régularisation qui datent du 2 février 2010 tout de même...

M. Hervo

Oui...

M. Macé

Un document qui date de septembre 2009 ou peut-être même encore un peu avant, des régulations six mois après me semblent, en termes d'explication...

M. le Maire

On vous les donnera, Monsieur Macé ! Pas de problème.

M. Macé

... un peu bizarres.

M. le Maire

D'autres questions ? *(Aucune.)*

5.2 - Remerciements.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous donne lectures des remerciements que j'ai reçus des associations suivantes :

Foyer Esquimaux ;
Amicale Philatélique et Cartophile Garennoise ;
Association des Anciens de la 2^e D.B. ;
Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports des Hauts-de-Seine ;
Société d'entraide de la Légion d'Honneur ;
Photo-Club de La Garenne-Colombes ;
Association des Directeurs Généraux des Services et des Directeurs Généraux Adjointes des Villes des Hauts-de-Seine ;
ADAVIP 92 ;
Club Loisirs et Découvertes ;
Amicale des locataires SABLIGAR ;
Association Sportive des Cheminots de l'Ouest ;
Association d'amis et parents d'enfants handicapés mentaux ;
Comité des fêtes du quartier des Vallées ;
Association Vol à Voile ;
Olympic Garennois ;
Association de football de La Garenne-Colombes ;
LABEL ;
Association Rhin et Danube ;
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts-de-Seine ;
Crèche Lechaïm ;
Cercle des arts plastiques ;
DEFI 92 ;
Drapeau blanc ;
Société Saint Vincent de Paul ;
SNAAG ;
Le Relais de la Sablière ;
Scouts et Guides de France ;
L'APIH ;
Jeunesse et Avenir Garennois.

Voilà pour cette longue liste d'associations qui ont été subventionnées et qui vous remercient de manière collective.

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

Je n'ai pas reçu de questions posées, sauf erreur de ma part, et déclare donc, mes chers collègues, la séance levée.

À bientôt.

La séance est levée à 22 heures 51.